Arnage ma ville

Janvier 2023 | 2024

Guide d'informations municipales

Le guide

Ville d'Arnage

Vous faciliter la vie en regroupant dans un même document, l'ensemble des informations pratiques de la ville : telle est l'ambition de ce guide pratique conçu pour vous accompagner tout au long de l'année.

Vous y trouverez les activités et les services proposés sur l'ensemble du territoire ainsi que les informations utiles à la réalisation de vos démarches administratives.

En parcourant cette brochure, vous pourrez mesurer la richesse de la vie associative de notre commune et des services publics qui y sont développés, traduisant par la même occasion le dynamisme de la ville.

Eve Sans,

Maire d'Arnage

Directeur de publication : Eve Sans
Conception/Rédaction : communication Ville d'Arnage
Impression : ITF Imprimeurs - Mulsanne
Imprimé à 2 800 exemplaires sur papier recyclé avec encres végétales.
Crédit photo : ville d'Arnage sauf mentions contraires

Hôtel de ville d'Arnage
Place François Mitterrand 72230 Arnage
Tél : 02 43 21 10 06 **Site Internet :** www.arnage.fr

Prochaine parution : janvier 2024

Bienvenue à Arnage, ville attractive et dynamique

- Présentation de la ville p. 4
- Temps forts p. 6
- Patrimoine p. 9

Démocratie, proximité et citoyenneté au coeur de l'action

- Conseil municipal p. 12
- Proximité - citoyenneté p. 14
- Citoyenneté p. 18

Une ville pour tous

- Petite enfance p. 22
- Enfance p. 24
- Jeunesse p. 30
- Famille p. 32
- Seniors p. 33

Une ville active

- Sport p. 36
- Loisirs p. 40
- Culture p. 44

Une ville solidaire

- Quotient familial p. 50
- Aide sociale p. 51
- Social - solidarité p. 52
- Emploi - Insertion p. 54
- Santé p. 56

Une ville agréable à vivre

- Environnement p. 60
- Transports p. 63
- Logement p. 64
- Vivre ensemble p. 66
- Tri-sélectif p. 68

Vos démarches

- Nouveaux arrivants p. 72
- Services à la population p. 73
- État-civil p. 74
- Numéros utiles p. 76
- Numéros d'urgences p. 77

Bienvenue à Arnage, ville attractive et dynamique

Bienvenue

Arnage, ville attractive et dynamique

À 20 minutes du centre-ville du Mans et de la gare TGV, et à 10 minutes de l'autoroute A11, Arnage bénéficie d'un environnement privilégié. Sa situation géographique fait de la ville un **pôle d'attractivité** à l'échelle de l'agglomération et du département. Quatre zones principales d'activités se sont développées : les Zones Industrielles Sud et de la Rivière, la Zone d'Activité de la route du Chêne et l'avenue Nationale. 275 entreprises et 1950 actifs sont recensés.

Située en bordure d'une voie navigable disposant d'une halte fluviale, Arnage propose un **cadre de vie agréable** mis en valeur par une vie commerçante riche qui contribue à l'identité de la commune. À la belle saison, le plan d'eau de la Gèmerie de 14 hectares accueille des milliers de baigneurs et d'amateurs de sports de plein air en tous genres.

La commune a la chance de pouvoir s'appuyer sur un **tissu associatif** très dynamique avec plus de 60 associations qui œuvrent dans différents domaines : sport, loisirs, culture, échanges internationaux, social et solidarité.

Arnage se distingue par ailleurs par un **haut niveau de service rendu aux habitants** grâce à de nombreux équipements publics.

Mairie d'Arnage

Place François Mitterrand
72230 Arnage
Tél. : 02 43 21 10 06
E-mail : mairie@arnage.fr

Site Internet : **www.arnage.fr**

En chiffres

Superficie : 1 076 hectares

Population : 5 503 habitants
(chiffre INSEE 2019)

Les horaires de l'accueil de la mairie :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h-12h	Fermée au public	8h30 18h30	Fermée au public	9h-12h	9h-12h
14h-17h	14h-17h		14h-17h	14h-17h	

La ville abrite **6 établissements scolaires**, de l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement secondaire : l'école maternelle Françoise Dolto, les écoles maternelle et élémentaire Gérard Philipe, l'école élémentaire Auguste Renoir, le collège Henri Lefeuvre avec internat et le lycée des métiers Claude Chappe. La commune est également dotée d'un **multi-accueil**, d'un **centre de loisirs** et d'un **centre social**.

La Municipalité veille au **développement de la pratique sportive** en mettant à disposition un complexe sportif avec un stade de foot, deux gymnases multisports, une piste d'athlétisme, un tennis couvert, un dojo, une salle de tennis de table, une salle de musculation, un mur d'escalade, une salle de danse, une salle de billard et un boulodrome. En 2017, la ville a été élue ville la plus sportive par le Comité Régional Olympique et Sportif.

L'accès à la **culture pour tous** est défendu grâce à l'espace culturel l'Éolienne qui abrite une salle de spectacles, une médiathèque, un établissement d'enseignement artistique et un centre social. La salle ''La Bulle'' est également un nouvel espace de diffusion culturelle.

La politique de **solidarité** est mise en œuvre par la Maison des Habitants et par le Centre Communal d'Action Sociale qui assure par ailleurs la gestion d'un foyer logement à destination des personnes âgées.

La **proximité** avec les élus est garantie par leur présence régulière sur le terrain dans le cadre des kiosques, des visites de quartier et des permanences à la mairie.

Arnage est une **ville toujours en mouvement**, comme en témoignent les nombreuses animations et manifestations qui se déroulent chaque année sur le territoire communal.

Le saviez-vous ?

À l'origine, Arnage n'était qu'un hameau faisant partie de la commune de Pontlieue et les habitants souhaitaient depuis longtemps leur indépendance. La loi du 1er juin 1853 leur permet d'accéder à leur désir et la commune d'Arnage est créée aux dépens de Pontlieue, Spay et Moncé-en-Belin. Elle comprenait à l'époque 800 habitants environ.

Les récits des historiens locaux nous apprennent que les habitants vivaient surtout du commerce de passage et des activités du port, établi sur la Sarthe. Les marchands de bestiaux de Vendée et du Poitou convoyant leurs troupeaux sur Paris empruntaient le Chemin aux Bœufs et s'arrêtaient volontiers à Arnage, trouvant hôtels et débits très bien achalandés. Cette voie ancienne, aménagée par les Romains il y a près de 2 000 ans répondait aux nécessités de communication à longue distance drainant de tout temps les voyageurs venant de Bretagne, de Normandie, du Poitou et se dirigeant sur Paris. Elle fut l'axe principal de la commune jusqu'à ce que la route d'Angers, actuellement avenue Nationale, soit construite à la fin du XVIIIème siècle.

Gem'Arnage
La fête de la ville et des associations

Une journée sous le signe de la découverte et de la convivialité !

Venez à la rencontre de près de 30 associations, services municipaux et autres acteurs du territoire pour (re)découvrir leurs activités.

Ce temps festif a pour objectif de valoriser le dynamisme de la vie locale arnageoise riche de son tissu associatif. Vous retrouverez la diversité des offres proposées en matière d'activités de loisirs, culturelles, sportives, sociales …

Le dimanche 3 septembre 2023
Plan d'eau de la Gèmerie de 10h à 17h.

Contact

Service Com' Evènementiel
Place François Mitterrand
Tél : 02 43 21 54 49

Festival BD Mania

Le festival de la bande dessinée d'Arnage fête en 2023 sa 22e édition. Chaque année il accroît sa popularité, avec la volonté de s'ouvrir autant à la BD jeunesse, qu'à la BD adulte.

La Municipalité d'Arnage souhaite, grâce à ce festival, favoriser l'accès à la culture et à la lecture pour tous. Les enseignants des écoles d'Arnage intègrent dans leur programme pédagogique des lectures, des interventions et des interviews des auteurs, dessinateurs et scénaristes.

Le festival encourage la connaissance de la bande dessinée et incite à sa lecture grâce aux expositions, conférences-débats, aux dédicaces et rencontres conviviales en famille avec les auteurs professionnels. Il développe les pratiques amateurs en offrant à tous un espace d'expression : un concours de planches de bandes dessinées est organisé au cours du salon. Enfin les passionnés peuvent trouver sur des stands spécialisés des œuvres récentes, d'occasion ou même de collection.

Rendez-vous du 25 au 26 novembre 2023
à l'Éolienne

Programme complet en octobre 2023 sur www.arnage.fr

Corrida

Chaque année, la « Corrida » accueille plus de 1 500 compétiteurs et rassemble un public amoureux de la course à pied venu de toute la région.

La course aura lieu
le 8 janvier 2023

Contact

Comité d'Organisation de la Corrida d'Arnage (C.O.C.A.)
E-mail :
corridaarnage@gmail.com
http://corrida.arnage.free.fr

Carnaval de la sorcière d'Arnage

En mars 2023, Arnage basculera, comme chaque année, dans le « Monde à l'Envers » et sera envahi de sorcières débridées, accompagnées de leur bande de carnavaliers hilares.

Pendant une période, les bandes auront à cœur de se faire remarquer dans la ville avant de s'affronter lors d'un défilé hors du temps : laquelle d'entre elles saura s'attirer les bonnes grâces du public d'Arnage et se faire élire « Sorcière de l'année » ?

A l'instar des carnavals traditionnels, la richesse et la réussite de cet événement reposent sur la participation active des carnavaliers (population) qui profitent de l'occasion pour faire la fête.

Pour participer, c'est très simple. Chacun peut avec ses amis, sa famille, ses voisins …, constituer une bande puis inventer tous les stratagèmes imaginables pour que sa sorcière bien-aimée soit l'élue de l'année. Si vous souhaitez être accompagnés, aidés (matériel, conseils…) pour créer une bande, n'hésitez à contacter la Maison des Habitants.

Ouverture du carnaval
le 10 mars 2023 à la Bulle

Grand défilé le
le 26 mars 2023

Maison des Habitants
Brahim Diguer, *Directeur*
L'Éolienne - 67 rue des Collèges
Tél : 02 43 21 46 58
E-mail :
centre.social.arnage@gmail.com

Marché aux fleurs et aux saveurs

Cet événement convivial est organisé **le 22 avril 2023** pour profiter des multiples variétés florales et gustatives du printemps.

Un grand choix de fleurs, plants et produits du terroir vous attend. Les allées fleuries et garnies, les étals des vendeurs d'asperges, de pommes, de fraises, de légumes, de fromages de chèvre, de spécialités d'autruche, de miel, de cidre, de lapins font chaque année des heureux !

Contact

Service Com' Evènementiel
Place François Mitterrand
Tél : 02 43 21 54 49

Bric-à-brac

Cette manifestation organisée **le 8 mai** par la FCPE participe au financement des sorties scolaires des écoles d'Arnage.

FCPE
Fédération des Conseils de Parents d'Élèves
E-mail : fcpearnage@gmail.com
http://bricabrac.arnage.free.fr

Arnage dans la course

Le jeudi 8 juin 2023

Plus de 120 voitures de course et de collection venues d'Arnage, de France et de l'étranger sont exposées. Au programme, exposition de photographies, de sculptures mécaniques et des miniatures de voitures de course au format 1/43.

La manifestation se poursuit par un défilé festif dans les rues d'Arnage.

Si vous êtes propriétaire de voitures anciennes et si vous souhaitez obtenir un emplacement pour cet événement, n'hésitez pas à contacter l'association Mille Pattes, co-organisatrice de la manifestation.

Service Com' Evènementiel
Place François Mitterrand
Tél : 02 43 21 54 49

Association Mille Pattes
Bruno Charlot, *Président*
Tél : 06 77 18 33 03

24 LE MANS

24 Heures du Mans Auto
10 et 11 Juin 2023

Église Saint-Gilles

L'église Saint-Gilles est le seul patrimoine ancien de la ville d'Arnage connu à ce jour.

Son histoire remonte au XII^{ème} siècle comme en attestent :

- les baies romanes utilisées comme meurtrières, finement découpées et solidement ancrées par des pierres sculptées en partie haute,
- les trous de boulin faits dans les murs pour supporter les échafaudages (la première rangée prouve que le sol était plus bas qu'actuellement),
- l'empilage des pierres de roussard montées en «épi» ou «arête de poisson».

À l'origine, la chapelle Saint-Gilles se présentait sous la forme d'une nef unique prolongée par une abside plus étroite se terminant en cul-de-four. De cette époque subsiste aujourd'hui la nef originelle avec les murs latéraux et le mur d'entrée.

Les travaux les plus importants lui donnant son aspect actuel datent du XIX^{ème} siècle. La tour-clocher fut érigée en 1837. Les agrandissements furent réalisés vers 1856.

De nombreux aménagements intérieurs se firent dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle : les stalles (1862), les vitraux (1857 et 1868), les autels, la chaire, les bancs…

Après la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État, la commune d'Arnage devint propriétaire du bâtiment.

L'œuvre d'art

Création de l'artiste William Noblet

Conçue dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Nationale en 1989, cette œuvre emblématique de la ville représente sa création à partir des 3 villes Pontlieue (maintenant rattachée au Mans), Moncé en Belin et Spay.

Déplacée afin de permettre l'avancée des travaux de l'Avenue Nationale, l'oeuvre sera replacée à un autre endroit de la ville.

Contact

Paroisse Saint Gilles

***Michel Dubois**, Curé de l'ensemble paroissial Allonnes - Arnage*

Accueil paroissial d'Arnage :
2 bis rue des Collèges

Permanences :
Lundi : 17h-19h // Mercredi : 10h-12h

Tél : 02 43 21 10 36 *(aux heures de permanences) ou* 02 43 80 76 86

E-mail : paroisse.allonnes.arnage@sarthecatholique.fr

Site internet : www.paroisse-arnage.fr

Messe : le 1er dimanche du mois à 10h30

Le saviez-vous ?

L'inscription funéraire de Jacques Monceaux (notaire royal décédé le 2 février 1644) est classée monument historique depuis 1979. Cette inscription est gravée sur une plaque de cuivre rectangulaire parfaitement conservée sertie dans un enfeu de pierre de tuffeau.

Éolienne Bollée

En 1886, Auguste Bollée, membre de l'illustre famille mancelle dont Amédée et Léon ont été les précurseurs de la construction automobile, fait construire une maison de campagne sur le terrain qu'il possède au bord de la Sarthe.

Sa propriété était agrémentée de bassins, cascades, jets d'eau (en partie encore visibles). L'éolienne est nécessaire à leur fonctionnement et à l'alimentation en eau du pavillon et de ses dépendances.

Actuellement sur une propriété privée l'éolienne est visible du chemin de halage.

Voie de la Liberté

La voie de la liberté est celle que les généraux Leclerc et Patton, au lendemain du 6 juin 1944, nous ont ouverte en libérant la France et l'Europe.

C'est encore aujourd'hui un itinéraire balisé de bornes à l'emblème du flambeau de la liberté. Il part des plages du débarquement en Normandie et traverse la France d'Ouest en Est avant d'atteindre Bastogne en Belgique ; l'un de ces itinéraires passe par Arnage. La borne n°0 se situe devant l'hôtel de ville de Sainte-Mère-Église (50).

La Sarthe

Rivière paisible s'étendant des Alpes Mancelles au nord, jusqu'à l'Anjou au sud, la Sarthe a délaissé son passé commercial pour devenir un haut lieu de loisirs et de tourisme fluvial, plébiscité par les plaisanciers.

Il faut dire qu'entre collines escarpées à la végétation alpestre, villages pittoresques et tranquilles et magnifique patrimoine architectural, les rives sarthoises offrent une grande variété d'escales privilégiées, à découvrir à pied, en canoë ou à vélo. Navigable de Cheffes-sur-Sarthe (Maine et Loire) au Mans, la Sarthe déroule 130 kilomètres d'une nature préservée entre moulins, écluses fleuries, petits villages et étapes gastronomiques.

Et si vous voulez prendre un peu de hauteur, profitez d'une visite du Mans et de sa vieille ville, de l'imposante Abbaye de Solesmes, du château de Sablé-sur-Sarthe ou encore de Malicorne. À la Maison de la Rivière, à Châteauneuf-sur-Sarthe, laissez-vous conter l'histoire de cette belle rivière...

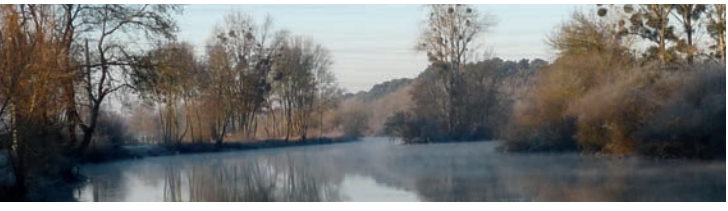

Le saviez-vous ?

La petite histoire dit que bien longtemps avant la création officielle de la commune, les villageois avaient décidé de se débarrasser d'une méchante sorcière en la jetant dans la rivière (la Sarthe). Mais, à l'aide de ses pouvoirs, elle sut refaire surface et les villageois effrayés se sont écriés «A'r'nage» !!! Si l'histoire n'est pas avérée, elle est cependant d'une grande poésie. Un très grand carnaval de «la sorcière» perpétue aujourd'hui cette légende.

D'autres hypothèses, plus cartésiennes, considèrent l'origine d'Arnage plus ancienne : son nom dériverait de « arena » (sable, rivage, arène) ou de « arenosus » (sablonneux).

Démocratie, proximité et citoyenneté au coeur de l'action

La municipalité a fait de la démocratie locale et de la proximité des axes majeurs de sa politique.

Les visites de quartier et les permanences des élus permettent à chaque Arnageois d'avoir accès à un espace d'écoute, de débat et de concertation.

Le Conseil Municipal Jeunes permet d'impliquer les citoyens dès le plus jeune âge dans la vie de la commune.

Conseil Municipal

Eve SANS
Maire

Willy JOURDAIN
1er adjoint en charge des finances communales, de l'économie locale et de l'insertion

Élise POIRRÉE
2ème Adjointe en charge de la Politique Sociale de la ville

Gilles CHALUMEAU
3ème Adjoint en charge du Sport, de l'animation et de la vie associative

Claire HOUYEL
4ème Adjointe en charge des ressources humaines et des rapports usagers-administration

Sylviane LUSSON
Conseillère Municipale Déléguée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Emmanuel BRASSEUR
Conseiller Municipal Délégué en charge des ressources financières et des commissions extra-municipales

Martial REBILLARD
Conseiller Municipal Délégué en soutien au sport

Serge DODIN
Conseiller Municipal Délégué à la tranquillité publique

Jean-Luc ABRAHAM
Conseiller Municipal

Céline BLONDEAU
Conseillère Municipale

Yolande BONIN
Conseillère Municipale

Francine DAGUET
Conseillère Municipale

Raymonde DUBOIS
Conseillère Municipale

Thierry COZIC
Conseiller Municipal

Isabelle FRENEHARD
Conseillère Municipale

Rémy HEULIN
Conseiller Municipal

Jeannick MONCHATRE

5ème Adjoint
en charge du cadre de vie, de l'urbanisme et de la démarche environnementale

Karen LEMEUNIER

6ème Adjointe en charge de la démocratie locale

Laurent CHARRETIER

7ème Adjoint
en charge de la Politique Culturelle de la ville

Nelly GUERINEAU

Conseillère Municipale Déléguée
en charge de l'environnement

Pierre-Olivier MARSAL

Conseiller Municipal Délégué
à la jeunesse

Thierry REBOUILLEAU

Conseiller Municipal Délégué
au patrimoine et à la voirie communale

Sylvain GARDET

Conseiller Municipal

Guénahel UZEL

Conseiller Municipal

Laurent HUMBERTCLAUDE

Conseiller Municipal

Jacqueline NARDEUX

Conseillère Municipale

Denis OUALET

Conseiller Municipal

Séances du conseil municipal

Les séances du conseil municipal sont publiques. Les dates sont publiées dans la rubrique Agenda du journal Arnage ma ville ainsi que sur les panneaux lumineux. Les ordres du jour et les comptes-rendus sont communiqués sur le site Internet : www.arnage.fr

Permanences des élus

Les permanences des élus sont organisées, sur rendez-vous au 02 43 21 10 06, les samedis à l'hôtel de ville de 10h à 12h.

Permanences téléphoniques

Les permanences téléphoniques se tiennent 1 mercredi par mois de 18h à 20h avec l'adjointe à la Démocratie Locale Karen Lemeunier. Il faut appeler le 02 43 21 86 18.

Visites de quartier

L'objectif des visites de quartier est d'aborder toutes les problématiques des habitants avec la volonté de donner une réponse rapide à la population par la diffusion d'un compte rendu.

En déambulant dans les rues avec les habitants, les élus souhaitent prendre conscience de certaines situations pour mieux y répondre.

Budget participatif

Chaque année, la ville d'Arnage met en place un budget participatif, véritable outil de démocratie participative ! Il permet aux Arnageois de gérer une partie du budget municipal en proposant des idées pour embellir leur quotidien.

Étant les usagers quotidiens des infrastructures et services de la ville, l'objectif est de proposer et valoriser des projets qui répondent aux besoins et aux attentes des habitants.

Retrouvez les détails et les étapes du budget participatif sur www.arnage.fr

Infos

Élue référente : Karen Lemeunier
Retrouvez les dates des rendez-vous avec vos élus sur le site de la ville ou dans chaque journal "Arnage ma ville"

CMJ - Conseil Municipal Jeunes

Mis en place en 2006, le conseil municipal jeunes vise à responsabiliser les jeunes, les écouter et les impliquer dans la vie de la collectivité.

Chaque année, ces élections demandent un réel investissement de la part des enseignants et des candidats qui rédigent leur profession de foi avec enthousiasme.

L'idée maîtresse repose sur le fait que les jeunes ont beaucoup d'idées intéressantes mais n'ont que peu l'occasion de les concrétiser. Seule une «structure» reconnue peut leur permettre de les faire aboutir.

Le C.M.J. :

- est un excellent moyen de connaître les aspirations des Jeunes ;
- est un moyen de formation au civisme et constitue une forme d'apprentissage des collectivités locales ;
- est un tremplin à l'insertion sociale des Jeunes ;
- implique les jeunes dans les domaines qui les concernent ;
- favorise la communication entre Adultes et Jeunes ;

Tous ces objectifs n'ont qu'un seul but : responsabiliser les enfants dans la réalisation de leurs projets communs et les associer aux projets des adultes.

D'expériences le C.M.J. ne fait pas obstacle à la scolarité des Jeunes, au contraire il leur apporte un réel complément et contribue à l'épanouissement de leur personnalité.

Infos

Service Enfance
Place François Mitterrand
72230 Arnage
Tél : 02 43 21 35 58

Élu référent : Pierre-Olivier Marsal

Actions réalisées :

- Prévention sur le harcèlement scolaire
- Installation d'un parcours sportif à la Gèmerie
- Création d'une journée citoyenne
- Sensibilisation à la gestion des déchets urbains
- Participation aux commémorations du 8 mai, 14 juillet et 11 novembre
- Partenariat avec des CMJ de la Sarthe
- Création de jardins partagés

Installation officielle du Conseil Municipal Jeunes le 8 novembre 2022.

Devoir de mémoire

ACPG - CATM
Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre - Combattants Algérie Tunisie Maroc

L'association accueille tous les Anciens Combattants de tous conflits Algérie, Tunisie, Maroc, Indochine, Opérations ou Missions Extérieures ainsi que les épouses des combattants décédés et des Prisonniers de guerre.

Contact

Claude Aubier, *Président*
Tél : 02 43 87 22 07

UNC
Union Nationale des Combattants 72 - Section d'Arnage

L'association est composée d'Anciens Combattants d'Algérie, T.O.E, d'Indochine, Soldats de France et sympathisants.

Contact

Jean-Claude Brunet, *Président*
Tél : 07 68 35 64 09

La Poste

Ouverture :
- du lundi au vendredi : 9h-12h // 14h00 -17h30
- le samedi : 9h-12h

Levée du courrier :
- du lundi au vendredi : 16h25
- le samedi : 12h

Guichet de La Poste d'Arnage
Rue de l'Hôtel de Ville
72230 Arnage
Tél : courrier : 3631 - banque : 3639
Site internet : www.laposte.fr/particulier

Communication municipale

Informer les Arnageois des projets portés par la Municipalité et des actualités qui concernent la commune, valoriser les actions culturelles, sportives et associatives développées sur le territoire, telle est l'ambition de la communication municipale.

Arnage ma ville

Ce journal d'informations municipales gratuit est bimensuel. Il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres arnageoises.

Le site Internet de la ville : www.arnage.fr

La commune *en un clic*

Le site Internet, intuitif et consultable sur mobile, est à votre disposition.

Il reprend les principales informations qui concernent la vie de la commune et propose en complément des actualités et des informations pratiques.

La page Facebook : Ville d'Arnage

Cette présence sur les réseaux sociaux valorise l'attractivité de la ville et sa modernité. Cette page permet de rendre plus vivante son actualité en vous informant et en échangeant en direct avec les Arnageoises et les Arnageois, de répondre à vos interrogations, de vous exprimer, d'échanger entre vous…

La newsletter

La newsletter de la ville est envoyée en moyenne tous les 15 jours. Recevez ainsi les dernières actualités et évènements directement dans votre boîte mail. Rendez-vous sur le site de la ville pour vous inscrire !

Les panneaux lumineux

Trois dispositifs sont installés sur le territoire communal : sur l'avenue de la Gautrie, au rond-point de l'œuvre d'art et sur l'esplanade François Mitterrand. Les panneaux lumineux relayent les temps forts de la vie municipale et associative et toute communication importante (alerte vigilance, information d'utilité publique).

Contact

Service Com' Evènementiel
Place François Mitterrand
Tél : 02 43 21 54 49

Infos

Vous souhaitez diffuser une information, relayer une initiative ou un évènement ?

N'hésitez pas à compléter le formulaire en ligne disponible sur le site de ville www.arnage.fr

Ou contactez le service Com'Évènementiel
au 02 43 21 54 49
ou par mail :
communication@arnage.fr

Marché

Tous les samedis matins sur la place des AFN.

Aux côtés des producteurs locaux, des étals de différents commerces sont également présents.

Proximité - Citoyenneté

La loi du 28/10/1987 institue pour tous les jeunes Français, garçons et filles, un parcours de citoyenneté obligatoire qui les accompagne dans la découverte de leurs droits et de leurs devoirs.

VOUS VENEZ D'AVOIR 16 ANS ?

Vous avez l'obligation de vous faire recencer !

Le Recensement Citoyen

Il concerne : tous les jeunes Français, garçons et filles âgés de 16 ans révolus.

Il est à faire : dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

Où le faire : auprès de votre mairie de domicile => prendre RDV avant de vous déplacer (1 de vos parents peut vous accompagner) ou par internet via le site www.service-public.fr.

Documents nécessaires :
- une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou Passeport)
- le livret de famille
- un justificatif de domicile des parents (non obligatoire)

Seul le recensement citoyen permet la convocation à la Journée de Défense et Citoyenneté

Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

L'étape suivant le recensement est la JDC, obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans.

Au cours de cette journée, vous recevez :

- des enseignements sur les enjeux et objectifs généraux de la défense nationale, et sur les différentes formes d'engagement

- un enseignement sur le civisme, sur la base de la charte des droits et devoirs du citoyen français

- une information sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les préjugés sexistes et la lutte contre les violences physiques, psychologiques ou sexuelles commises au sein du couple

Vous passez également des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française.

En fin de journée, un certificat de participation est remis. Il est obligatoire pour passer des examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, brevet...), vous devez régulariser votre situation avant l'âge de 25 ans.

Contact

Centre du Service National
Quartier Verneau, 200 avenue René GASNIER
BP 14105 - 49041 ANGERS Cedex
- du lundi au jeudi : 9h-11h30 // 13h15-16h
- le vendredi : 9h-12h00 // 13h15-15h30
Tél : 09 70 84 51 51
Site internet : www.defense.gouv.fr/jdc ou majdc.fr

Contact

Service Population / Associations
Place François Mitterrand
Tél : 02 43 21 10 06
E-mail : mairie@arnage.fr
Prise de rendez-vous recommandée

Le recensement Citoyen à 16 ans déclenche automatiquement l'inscription sur les listes électorales du jeune à sa majorité

Infos

Inscription sur la liste électorale

Pour s'inscrire, il faut remplir les conditions suivantes :

- avoir au moins 18 ans,
- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- jouir de ses droits civils et politiques.

Pour toute inscription, il suffit de se présenter en mairie avec :

- sa carte d'identité ou passeport en cours de validité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Démarche en ligne sur www.service-public.fr

Contact

Le Mans Métropole

Arnage est membre de Le Mans Métropole qui comprend également :

Aigné, Champagné, La Chapelle-Saint-Aubin, Le Mans, Rouillon, Saint-Saturnin, Yvré-l'Evêque, Allonnes, Coulaines, La Milesse, Mulsanne, Ruaudin, Sargé-les-le-Mans, Chauffour-Notre-Dame, Fay, Trangé, Puillé le Chétif, St Georges du Bois, Fatines.

Compétences

Les domaines de compétences de Le Mans Métropole sont : l'aménagement urbain et réserves foncières, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire (PLUI), le développement économique, la promotion touristique, l'emploi et l'insertion, la rénovation et la restructuration urbaine, le logement et les organismes d'habitations à loyers modérés, le transport, la voirie, les parcs de stationnement, l'eau et l'assainissement, la collecte des ordures ménagères, l'éclairage public et les chemins ruraux.

Conseil Communautaire

La communauté urbaine Le Mans Métropole a vu le jour en 1972. Après s'être agrandie à plusieurs reprises, elle regroupe 20 communes et compte aujourd'hui 210 635 habitants.

Ville du Mans et Le Mans Métropole
CS 40010
72039 Le Mans Cedex 9
Tél : 02 43 47 47 47
Site Internet : www.lemans.fr

Infos

Vos élus communautaires

Le conseil communautaire de Le Mans Métropole compte 58 conseillers communautaires issus des conseils municipaux des communes membres.

Les conseillers communautaires de la ville d'Arnage sont :
- Eve Sans,
- Laurent Charretier,
- Thierry Cozic.

Les conseillers départementaux

Vos conseillers départementaux de secteur sont :

Isabelle Cozic-Guillaume

et

Christophe Counil

Secrétariat Nathalie Guilmain
Conseil départemental
Place Aristide Briand
72072 Le Mans cedex 9
Tél : 02 43 54 74 79
Mail : nathalie.guilmain@sarthe.fr
Site internet : http://www.canton-lemanssud-arnage.fr

Députée

Marietta Karamanli est la députée de la 2ème circonscription.

Permanence parlementaire
39 rue Evrard
72100 LE MANS
Tél : 02 43 86 91 91
Mail : contact@mariettakaramanli.fr

Sénateur

Thierry Cozic est sénateur de la Sarthe.

Permanence sénatoriale
48 avenue Nationale
72230 Arnage
Tél : 01 42 32 44 96
Mail : t.cozic@senat.fr

PUB

Une ville pour tous

Pour garantir le vivre ensemble,
la Municipalité est à l'écoute de tous les Arnageois.

La volonté est de proposer des services à tous les habitants,
et à tout âge de la vie.

De la petite enfance jusqu'à la retraite,
la ville vous accompagne et vous soutient.

Le portail familles

La ville propose un service en ligne aux familles qui permet un accès plus flexible aux services et un gain de temps pour gérer leurs réservations et effectuer leurs paiements.

arnage.portail-familles.net

Petite enfance

portail familles

Multi Accueil

Située à la Maison de l'Enfance, cette structure accueille le jeune enfant depuis la fin du congé maternité jusqu'au mois anniversaire de ses 4 ans. Il propose trois types d'accueil :

- l'accueil régulier
- l'accueil occasionnel
- l'accueil d'urgence

Les repas et les couches sont fournis par la structure.

Horaires et jours d'ouverture :

Le multi Accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Il est fermé les samedis, dimanches et jours fériés.

Fermeture annuelle : 2 semaines en août et 1 semaine entre Noël et le nouvel an.

Contact

Multi Accueil
Rue des Pommiers
72230 ARNAGE

Tél : 02 43 21 24 12
E-mail : multiaccueil@arnage.fr

Infos

Accueil d'enfants scolarisés

Un accueil est assuré les mercredis et toutes les vacances scolaires pour les enfants scolarisés de moins de 3 ans.

L'inscription :

La priorité est donnée aux habitants d'Arnage.

L'inscription est obligatoire et se fait au Multi Accueil sur rendez-vous.

Les dossiers d'inscription pour l'accueil régulier sont examinés en commission d'admission, en fonction des départs d'enfants.

Les places d'accueil occasionnel sont attribuées en fonction des places disponibles et du lieu d'habitation.

Concernant l'accueil d'urgence, des places sont réservées pour faire face à des situations familiales, professionnelles ou sociales délicates. L'inscription est réalisée, au plus tard, au moment de l'arrivée de l'enfant.

Participation des familles (Multi Accueil)

Le tarif est calculé en fonction des revenus mensuels et du nombre de personnes à charge dans la famille, avec un plancher et un plafond de ressources. Application du barème CNAF au regard de la convention signée avec la CAF de la Sarthe.Une réactualisation des tarifs a lieu chaque année en janvier. Pour plus d'informations, contacter le Multi Accueil.

Infos

Infirmière Puéricultrice de PMI

Conseil Départemental
Permanences au Centre Socioculturel d'Allonnes (Avenue Charles de Gaulle)
- pesées (sans rendez vous) le lundi de 14h00 à 16h30
- consultations de nourrissons effectuées par un médecin de la PMI le mardi matin et le vendredi matin sur rendez-vous.

Vous recherchez un(e) baby-sitter ?

Nous vous invitons à contacter le Multi Accueil, qui sert de relais entre les parents et le/la baby-sitter. Après l'inscription (obligatoire et gratuite) à ce réseau, vous aurez accès au fichier des jeunes que vous pourrez ensuite contacter directement afin de régler les modalités d'embauche (horaires, tarifs …).

portail familles

Infos

Enseignement primaire

École Maternelle Gérard Philipe
Avenue de la Paix - Tél : 02 43 21 11 10
Mme Armange, *Directrice*

École Maternelle Françoise Dolto
Maison de l'Enfance, Rue des Pommiers - Tél : 02 43 21 11 27
Mme Rabaglia, *Directrice*

École Élémentaire Gérard Philipe
Avenue de la Paix - Tél : 02 43 21 10 69
Mme Bricault, *Directrice*

École Élémentaire Auguste Renoir
Rue des Pêchers - Tél : 02 43 21 95 14
M. Serviget, *Directeur*

Inscriptions dans les écoles

Étape 1 : contacter le service enfance afin d'établir le certificat de préinscription remis sur présentation du livret de famille, d'un justificatif de domicile, du carnet de santé de l'enfant et, le cas échéant, du jugement de divorce ou de séparation.

Étape 2 : prendre rendez-vous auprès de l'école et venir muni des pièces citées à l'étape 1 ainsi que du certificat de préinscription et, le cas échéant, du certificat de radiation.

Emploi du temps scolaire

Écoles maternelles :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 - 11h45 // 13h20 - 16h20

Écoles élémentaires :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h35 - 11h35 // 13h30 - 16h30

RASED
Réseau d'Aide Spécialisé aux Élèves en Difficultés
Groupe scolaire G. Philipe
Tél : 02 43 21 28 10

AGFEPA
Association de Gestion de la Fête des écoles Publiques d'Arnage

Association des parents dont le but est l'organisation, la mise en place et le déroulement de la fête des écoles élémentaires et maternelles.

E-mail : agfepa@gmail.com

FCPE écoles primaires
Fédération des conseils de parents d'élèves écoles maternelles et élémentaires

L'association œuvre pour représenter la parole de tous les parents d'élèves d'Arnage. Elle est le relais entre les équipes enseignantes, les élus de la mairie et les parents.

Dans chaque école, chaque parent d'élèves élus et notamment le référent sont à la disposition des parents, des enseignants et des élus pour recueillir vos propositions ainsi que toutes vos questions concernant la vie de l'école. vous pouvez participer à la vie scolaire des enfants en devenant parents d'élèves élus.

La FCPE organise également le bric à brac du 8 mai sur Tertifume en collaboration avec l'AGFEPA, et propose des actions ponctuelles (ventes, concours de dessin, sondage...)

Plus d'info sur notre site Internet www.parentselevesarnage.fr et notre page facebook Parents d'Elèves Primaire Arnage.

E-mail : fcpearnage@gmail.com

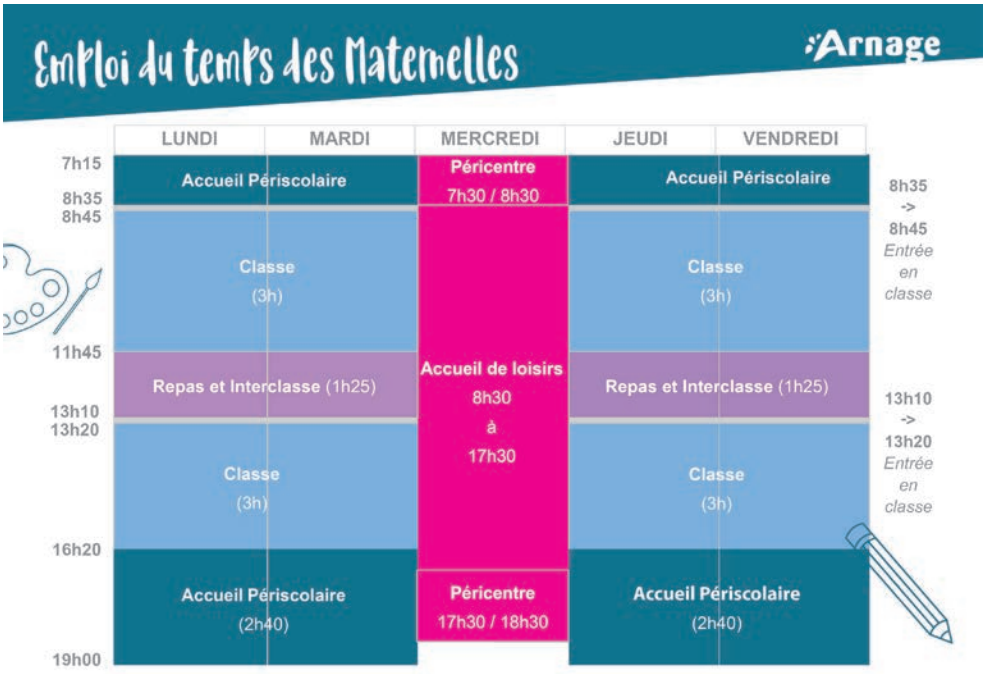
Emploi du temps des Maternelles
Arnage
LUNDI
MARDI
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI
7h15
8h35
8h45
11h45
13h10
13h20
16h20
19h00
Accueil Périscolaire
Classe
(3h)
Repas et Interclasse (1h25)
Classe
(3h)
Accueil Périscolaire
(2h40)
Péricentre
7h30 / 8h30
Accueil de loisirs
8h30
à
17h30
Péricentre
17h30 / 18h30
Accueil Périscolaire
Classe
(3h)
Repas et Interclasse (1h25)
Classe
(3h)
Accueil Périscolaire
(2h40)
8h35
->
8h45
Entrée
en
classe
13h10
->
13h20
Entrée
en
classe

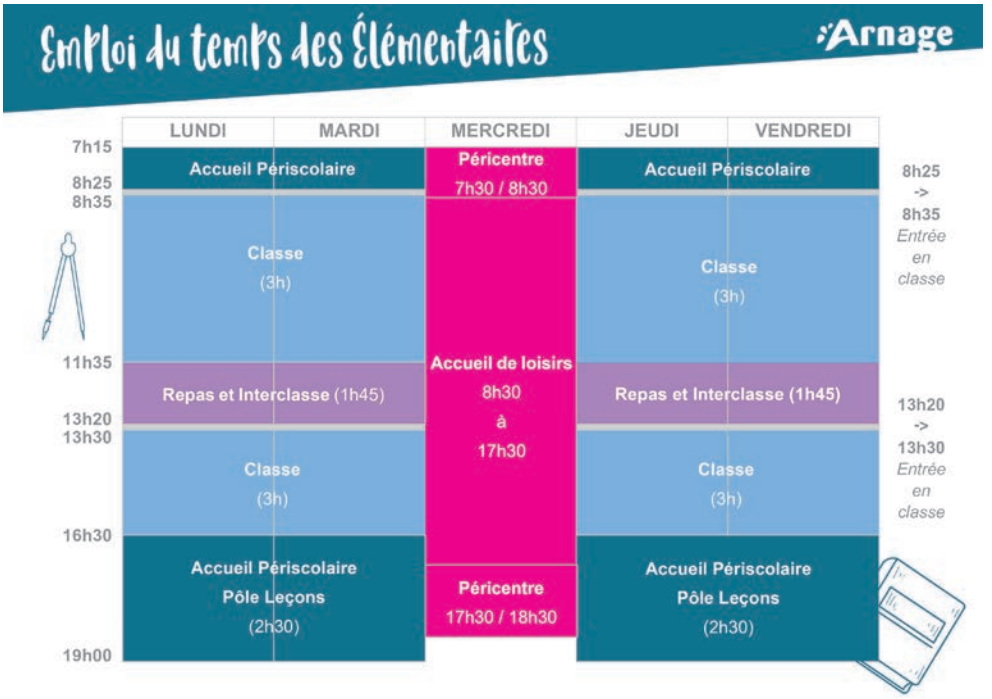
Emploi du temps des Élémentaires
Arnage
LUNDI
MARDI
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI
7h15
8h25
8h35
11h35
13h20
13h30
16h30
19h00
Accueil Périscolaire
Classe
(3h)
Repas et Interclasse (1h45)
Classe
(3h)
Accueil Périscolaire
Pôle Leçons
(2h30)
Péricentre
7h30 / 8h30
Accueil de loisirs
8h30
à
17h30
Péricentre
17h30 / 18h30
Accueil Périscolaire
Classe
(3h)
Repas et Interclasse (1h45)
Classe
(3h)
Accueil Périscolaire
Pôle Leçons
(2h30)
8h25
->
8h35
Entrée
en
classe
13h20
->
13h30
Entrée
en
classe

Les règlements intérieurs sont à votre disposition sur le Portail Familles pour tout renseignement complémentaire !

Accueil périscolaire

Ce service permet d'accueillir les enfants des écoles maternelles et élémentaires avant et après la classe. Les enfants sont encadrés par des animateurs et agents municipaux expérimentés.

L'accueil périscolaire se déroule sur quatre sites différents :
- l'école maternelle Gérard Philipe
- l'école élémentaire Gérard Philipe
- l'école maternelle Françoise Dolto
- l'école élémentaire Auguste Renoir (le matin seulement. Le soir les enfants d'A. Renoir sont accueillis sur le site de F.Dolto)

L'accueil périscolaire du soir débute par le goûter, fourni par les parents. Les enfants sont ensuite accueillis soit au pôle Loisirs (activités ludiques), soit au pôle Leçons, pour les élèves de CP à CM2, afin qu'ils puissent faire leurs devoirs en autonomie.

Inscriptions : Via le portail familles, par téléphone ou sur rendez-vous auprès du service enfance.

Documents à fournir : carnet de santé de l'enfant, nom et n° de l'assurance responsabilité civile, n° allocataire CAF ou pour les non-allocataires, l'avis d'imposition (pour l'année scolaire 2023-2024 = avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021).

Participation : la facturation est établie en fonction des présences réelles constatées, tout 1/4 d'heure commencé étant dû.

Pour l'accueil périscolaire soir, une pénalité de retard est appliquée en cas de départ après 19h (8 € par 1/4 d'heure commencé).

Tranches du quotient familial *	Participation au 1/4 d'heure
QF ≤ 600	0,40 €
600 < QF ≤ 1200	0,50 €
QF > 1200	0,60 €

*Calcul du quotient familial, plus d'informations **page 50**

Contact

Service Enfance
Place François Mitterrand
72230 Arnage
Tél : 02 43 21 54 53
E-mail : enfance@arnage.fr

Horaires d'ouverture :

Écoles maternelles

le matin :	7h15 - 8h35
le soir :	16h20 - 19h00

Écoles élémentaires

le matin :	7h15 - 8h25
le soir :	16h30 - 19h00

Coordination Périscolaire

Écoles Auguste Renoir et Françoise Dolto
Tél : 07 82 93 47 58
E-mail : perisco.gautrie@gmail.com

Groupe scolaire Gérard Philipe
Tél : 07 82 95 45 87
E-mail : perisco.gp@gmail.com

Restaurant scolaire

L'alimentation d'un enfant est primordiale pour son développement. Le temps du repas est un moment de convivialité, une pause nécessaire dans son rythme biologique. Il s'agit aussi d'un temps d'apprentissage, d'éveil des sens et du goût.

Les sites de restauration

- Groupe scolaire Gérard Philipe *(self)*
- Maison de l'Enfance pour les élèves de F. Dolto et A. Renoir *(service à table)*

Les Menus

L'élaboration des menus se fait dans le respect de l'équilibre alimentaire et selon les saisons et les produits du terroir. Ils sont ensuite validés par la commission des menus, composée d'enfants, de parents d'élèves, de personnel municipal et d'élus.
Les menus sont élaborés avec 5 composantes. Un choix pour les entrées et les desserts est proposé au self.
Une entrée / Un plat principal / Un légume / Un laitage / Un dessert

Sensibilisation des enfants à la qualité gustative

Tout au long de l'année, des projets sont mis en place :

- la semaine des saveurs, durant laquelle les menus sont élaborés en fonction de la thématique retenue
- des repas à thèmes suivant les saisons
- des produits issus de l'agriculture biologique entrent dans la composition des repas tout au long de l'année
- 1 menu végétarien par semaine

Les Achats

Les produits issus d'une agriculture locale sont privilégiés.
La traçabilité est exigée sur l'origine des denrées.
Adhésion à la charte Qualité-Proximité du Pays du Mans (1 fleur).

Participations

Quotient Familial*			Participations	
			Mini	Maxi
	< A ≤	180		2,20 €
180	< B ≤	600	2,20 €	3,40 €
600	< C ≤	840	3,40 €	4,00 €
840	< D ≤	1200	4,00 €	4,60 €
1200	< E ≤	1680	4,60 €	5,25 €
1680	< F ≤	2040	5,25 €	5,70 €
	G >	2040		5,70 €

*Calcul du quotient familial, plus d'informations **page 50**

Contact

Service Enfance
Place François Mitterrand
72230 Arnage
Tél : 02 43 21 54 53
E-mail : enfance@arnage.fr

Infos

Pour assurer la fraîcheur des repas, la production se fait le matin pour une consommation le midi.

Les menus sont publiés sur le site internet www.arnage.fr, sur le Portail Familles.

La sécurité alimentaire

Nous faisons régulièrement analyser les denrées servies dans chaque établissement par un laboratoire d'analyse agréé.
Nous contrôlons journellement l'efficacité de nos plans de nettoyage.

L'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans (scolarisés à partir de la petite section) se déroule à la Maison de l'Enfance, les mercredis et durant les vacances scolaires.
Une équipe d'animateurs diplômés propose et met en place des activités manuelles, sportives ou culturelles, des sorties, et des grands jeux.

Ces animations peuvent être à l'initiative de l'équipe d'encadrement ou sur propositions des enfants. Un planning prévisionnel des activités est établi par trimestre pour les mercredis et chaque période de petites vacances scolaires.

Horaires

- accueil péricentre possible de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30
- accueil de loisirs de 8h30 à 17h30

⚠ Aucun enfant ne sera accueilli après 9h et ne pourra partir avant 17h (sauf raison médicale)

Inscriptions

Via le portail familles, par téléphone ou sur rendez-vous auprès du service enfance.

Réservations validées en fonction des disponibilités.

- pour le mercredi :
  - inscription à la journée
  - inscription à la demi-journée, avec ou sans repas (par mail ou par téléphone au service enfance)
- pour les petites vacances : inscription à la journée complète.

⚠ Tout enfant non inscrit ne sera pas accepté à l'accueil de loisirs.

Périodes d'inscription

Au plus tard, une semaine avant la date choisie.

Ouverture des réservations :

- pour les mercredis, par période : septembre à décembre / janvier à mars / avril à juin)
- pour les petites vacances : 1 mois avant
- pour l'été : courant mai

Contact

Accueil de loisirs
Tél : 02 43 21 14 21

Service Enfance
Place François Mitterrand
72230 Arnage
Tél : 02 43 21 54 53
E-mail : enfance@arnage.fr

Accueil de loisirs du 28 octobre 2021 sur le thème «Halloween»

Participation

Tranches Quotient Familial*	Participation des familles		
	Journée complète avec repas et goûter	1/2 journée sans repas *(pour les mercredis en période scolaire le repas sera facturé en plus)*	Nuit Repas du soir et Petit déjeuner
QF ≤ 600	6,50 €	3,25 €	9 €
600 < QF ≤ 2040	1,08% du QF	0,54% du QF	
2040 < QF	22 €	11 €	

*Calcul du quotient familial, plus d'informations **page 50**

Chaque année, des séjours thématiques sont également proposés par l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Séjour «Oh Eau & Nos amis» de l'été 2022

Infos

Documents à fournir pour l'inscription

- Carnet de santé de l'enfant
- N° allocataire CAF ou pour les non allocataires l'avis d'imposition (pour l'année scolaire 2023-2024 = avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021)
- Nom et n° de l'assurance responsabilité civile

Établissements scolaires

Collège Henri Lefeuvre

- avec internat,
- section sportive judo.

Mme Lelièvre, *Principale*
Rue des Collèges
72230 Arnage
Tél : 02 43 21 11 71
Site internet : http://clg.hlefeuvre.sarthe.e-lyco.fr

Lycée des Métiers Claude Chappe (avec internat)

Formations dispensées :

- 3ème PM - Prépa Métiers
- CAP MET - Métallerie
- BAC-PRO TCI - Technicien en Chaudronnerie Industrielle
- BAC-PRO OBM - Ouvrage du Bâtiment en Métallerie
- BAC PRO MSPC - Maintenance des Systèmes de Production Connectés
- BAC PRO MELEC - Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés
- Bac Pro SN option SSIHT - Systèmes Numériques option Sureté et Sécurité des Infrastructures de l'Habitat et du Territoire
- BAC PRO AGORA - Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités
- BAC PRO PLP - Pilote de Ligne de Production
- BTS CRCI - Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle
- BTS MS-E - Maintenance des Systèmes option Éolien

M. Dufeu, *Proviseur*
Rue des Collèges - BP 24 - 72231 Arnage Cedex
Tél : 02 43 21 10 17
Site internet : http://lp-chappe-72.ac-nantes.fr

Infos

FCPE collège
Fédération des conseils de parents d'élèves collège

Les instances du collège où siègent les membres élus de la FCPE sont les suivantes : Conseil d'Administration, Conseil de Discipline, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.).

Le Comité d'Education à la Santé et La Citoyenneté (C.E.S.C.), ainsi que les Conseils de classes sont accessibles à tous les parents (Parents Délégués de classe) qui en font la demande. Ils n'ont pas besoin d'être élus pour y participer.

E-mail :
fcpecollegearnage@gmail.com

Rectorat Académie de Nantes

4 chemin de la Houssinière
BP 72616
44326 Nantes cedex 03
Tél : 02 40 37 37 37
Site internet : www.ac-nantes.fr

Maison des Habitants

Pour les jeunes à partir de 11 ans, il est possible d'accéder à différents services et offres :

Le foyer pour les 11-17 ans

C'est un espace d'échange entre les jeunes, de loisirs éducatifs, d'information et d'accompagnement des projets des jeunes. Un animateur est toujours présent pour accueillir et échanger avec les jeunes. L'entrée et la sortie sont libres aux horaires d'ouverture :

Période scolaire :

- Mardi : 16h30 - 18h30
- Mercredi : 14h00 - 18h30 (ouverture du foyer les mercredis midi avec leur repas sur inscription)
- Jeudi : 16h30 - 18h30
- Vendredi : 16h30 - 18h30
- Samedi : 14h00 - 18h30 (excepté les samedis précédant les vacances scolaires)

Accompagnement à la scolarité

Ce dispositif permettra aux jeunes collégiens d'être accompagnés individuellement autour de leur travail personnel : consolidation des bases, méthodologie de travail… Premiers contacts avec le référent à prendre dès la rentrée et tout au long de l'année - Gratuit

Activité / Sorties / Séjours

Le programme d'activités est construit à partir des idées des jeunes et des professionnels, toute l'année

Il se compose de sorties, d'activités créatives, de jeux de société et vidéo, d'ateliers d'expression, d'initiation à de nouvelles pratiques... Des séjours sont également organisés pour permettre aux jeunes de vivre des expériences riches en « vivre ensemble » et en découverte d'activités, en Sarthe ou ailleurs.

Projets Jeunes

L'équipe d'animation est à l'écoute des jeunes pour les aider et les accompagner à réaliser leurs projets tout au long de l'année.

Quelques exemples :

- Mise en place d'un séjour ski
- Voyage à l'étranger
- Bande Carnaval jeunesse

Promeneurs du Net

Marion, animatrice au Pôle Jeunesse, propose un espace privilégié d'écoute et d'expression sur les réseaux sociaux !

Marion animatrice MDH

Contact

Maison des Habitants
Brahim Diguer, *Directeur*
L'Éolienne - 67 rue des Collèges
Tél : 02 43 21 46 58
E-mail :
centre.social.arnage@gmail.com

Maisondeshabitants
CentresocialArnage

Jeunessemdh

Nouveauté : Atelier Breakdance les mercredis de 17h à 18h

Horaires d'ouverture de l'accueil :

Lundi - mardi :			14h-18h
Mercredi :	9h-12h30	/	14h-18h
Jeudi :	9h-12h30	/	14h-18h
Vendredi :	9h-12h30	/	14h-18h

Maison des Habitants

Pôle Familles, Adultes, Seniors, Parents, Enfants

Les activités

Ce pôle s'adresse aux familles (parents ou grands frères / grandes sœurs ou grands-parents ou assistante maternelle avec enfants). Les adultes seuls qui souhaitent participer sont également les bienvenus.

Les activités peuvent être :

- Régulières : ateliers cuisine
- Ponctuelles : créations manuelles, atelier du rire, sorties dans des parcs d'attractions, atelier bien-être mère / fille, soirée Halloween...

Les activités ont lieu tout au long de l'année, et notamment pendant les mercredis, les vacances scolaires et certains samedis.

Les enfants de tout âge peuvent participer.

Du côté des parents…

Différentes actions permettent aux parents de se ressourcer, de s'informer ou de partager des expériences.

- Café des Parents
- Ateliers parents / enfants
- Conférences

Activités tout public, seniors

Des activités sont proposées en journée pour les adultes : "Petites Mains Bricoleuses", petits déjeuners, atelier couture...

Accompagnement de projets

Quelques exemples de projets de familles accompagnés par l'équipe d'animation :

- Création d'une bande carnaval
- Départ en vacances
- Organisation de soirées, de repas
- Organisation de séjours…

Culture du coeur

Mise à disposition de places (culture, sport) à l'Éolienne en Sarthe, ou aux alentours (sur critères).

Contact

Maison des Habitants
Brahim Diguer, *Directeur*
L'Éolienne - 67 rue des Collèges
Tél : 02 43 21 46 58
E-mail :
centre.social.arnage@gmail.com

Maisondeshabitants
CentresocialArnage

Horaires d'ouverture de l'accueil :

Lundi - mardi :			14h-18h
Mercredi :	9h-12h30	/	14h-18h
Jeudi :	9h-12h30	/	14h-18h
Vendredi :	9h-12h30	/	14h-18h

Galette des anciens

Après-midi récréatif destiné aux personnes de plus de 73 ans résidant sur la commune, organisé et offert par la municipalité.

Pas moins de 250 personnes se donnent rendez-vous à cette date afin de partager la traditionnelle galette. Un spectacle musical vient animer l'après-midi. Rendez-vous prévu le **22 janvier 2023**.

Repas des aînés

À destination des personnes âgées de 73 ans et plus, ce rendez-vous annuel est une occasion pour les convives de partager un temps privilégié entre habitants de la commune (voisins, amis) et avec l'équipe municipale. Ce moment très apprécié est prévu le **dimanche 14 mai 2023.**

Spectacle des seniors de la ville d'Arnage

L'équipe municipale offre aux Arnageois de plus de 65 ans un spectacle à l'Éolienne ! La représentation aura lieu le **jeudi 23 mars 2023**, avec un spectacle de cabaret ''Déjà 10 ans''.

Les Arnageois âgées de 65 ans et plus au jour de la manifestation ont également la possibilité de participer au Gala des Seniors de la ville du Mans. Celui-ci se déroule au Centre des expositions de la ville du Mans sur plusieurs jours. Un transport est proposé pour les Arnageois.

Pour 2023, les dates du spectacle ne sont pas encore définies.

Résidence Autonomie «Le Soleil»

Situé au cœur d'Arnage près de tous les commerces et services, des stations de bus, de la gare, la résidence Autonomie «le Soleil» garantit l'autonomie des résidents. Elle permet aux personnes de plus de 60 ans de vivre dans un logement privatif tout en bénéficiant de la restauration collective et des nombreuses animations.

Construite en 1980 et totalement rénovée en 2017, la résidence autonomie est gérée par le Centre Communal d'Action Sociale. Elle se compose de :

- 10 appartements type F1 bis en petite maison pour personne seule,
- 14 appartements type F1 bis en collectif pour personne seule,
- 6 appartements type F2 pour couple en priorité ou pour personne seule.

Chaque appartement est équipé d'une kitchenette (réfrigérateur, plaques de cuisson, meuble sous évier), de 2 grands placards, d'une salle d'eau (douche - lavabo - WC), de prises de TV et de téléphone, d'une alarme avec télé-assistance 24h/24.
Le nettoyage de chaque logement est assuré par le résident ou une personne de son choix (aide ménagère ou femme de ménage) à sa charge exclusive.

Contact

CCAS
Chantal Derenne, *Directrice*
5-7 avenue de la Paix
Tél : 02 43 21 80 87
E-mail : ccas@arnage.fr

Inscription à la billetterie de l'Eolienne aux dates suivantes :

- le mardi 7 et le jeudi 9 mars de 9h à 12h

Contact

Résidence Autonomie «Le Soleil»
Chantal Derenne, *Directrice*
5-7 avenue de la Paix
72230 Arnage
Tél : 02 43 21 80 87

SARTHE AUTONOMIE
Secteur couronne mancelle Nord-Ouest - Antenne d'Allonnes

Conseil Départemental de la Sarthe

Du lundi au vendredi : 9h - 12h // 14h - 17h
Fermeture au public le mardi et jeudi après-midi.

Sarthe Autonomie s'adresse aux personnes en perte d'autonomie, à leur entourage et aux professionnels. Ses missions sont l'accueil, l'écoute, l'information, l'aide aux démarches (prestations et aides financières, hospitalisation, services à domicile, amélioration de l'habitat...).

Contact

Accueil Sarthe Autonomie
11 rue Maurice Ravel
72700 Allonnes
Tél : 02 43 14 33 60

C.I.D.P.A. - Centre d'Information Départemental aux Personnes Âgées

Conseil Départemental de la Sarthe

Du lundi au jeudi : 9h - 12h30 // 14h - 17h30
Le vendredi : 9h - 12h30 // 14h - 17h

Contact

Accueil C.I.D.P.A.
38 avenue Bollée
72000 Le Mans
Tél : 02 43 81 40 40
E-mail : cidpa@sarthe.fr
Site internet : www.cidpaclic.sarthe.org

UNRPA
Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées

Aide aux personnes âgées pour la défense de leurs intérêts. Activités de loisirs. Organisation de manifestations et de voyages.

Contact

Jöel Quintard, *Président*
36 avenue de l'étang
72230 Arnage
Tél : 02 43 21 67 33

Une ville active

On dit d'Arnage que c'est une ville toujours en mouvement.

Ce dynamisme est le fruit du travail complémentaire des associations locales et de la Municipalité au service du sport, des loisirs et de la culture.

Équipements sportifs

Les équipements sont utilisés par les établissements scolaires situés à proximité du complexe sportif (collège et lycée), par les licenciés des 12 sections de l'Union Sportive d'Arnage, les adhérents des ateliers de la Maison des Habitants (danse, gymnastique), par les services municipaux (accueil de loisirs), ainsi que par des organismes extérieurs.

Les installations du complexe sportif Auguste Delaune :

- Stade de football : un terrain d'honneur et 2 terrains d'entraînement.
- Piste d'athlétisme extérieure avec son poste de chronométrage.
- Gymnase Frison-Roche : une aire d'évolution équipée, un dojo, une salle de danse, un mur d'escalade, une piste d'athlétisme couverte (50 mètres).
- Gymnase Fernand Lusson : une aire d'évolution équipée.
- Salles spécialisées pour le billard, la musculation et le tennis de table.
- Courts de tennis extérieurs et courts couverts.
- Boulodromes extérieur et intérieur.

L'accès se fait soit par la rue des collèges,
soit par l'allée du Bord de Sarthe

Service Population / Associations
Place François Mitterrand
Tél : 02 43 21 10 06

Union Sportive d'Arnage

L'union sportive regroupe 12 sections sportives.

Site internet : us.arnage.free.fr

E-mail : usaomnisport@gmail.com

Comité directeur

Guénhael Uzel, *Président*
Tél : 06 63 72 49 99
E-mail : president.usaomnisport@gmail.com

Marie Agnès Sauledubois, *Trésoriers*
E-mail : tresorerie.usaomnisport@gmail.com

Isabelle Chatillon, *Secrétaire*
Tél : 06 20 77 52 63
E-mail : isachatillon72@gmail.com

Membres

Jean-Marie David
Nicolas Lechat
Carole Marchenoir

Athlétisme

à partir de 7 ans

Gymnase Frison Roche

Contact

Bruno Aveline, *Président*
E-mail : avelinos@orange.fr
E-mail : secretariat.arnageathle@gmail.com

Noël Patinec, *Entraîneur*
Tél : 06 23 25 96 84
E-mail : patinec.noel@neuf.fr

USarnage Athle 72

Badminton

à partir de 7 ans

Gymnase Frison Roche

Contact

David Bessière, *Président*
Tél : 06 67 13 04 71
E-mail : badbam72@gmail.com

Bad Arnage Mulsanne

Basket

à partir de 4 ans

Gymnase Fernand Lusson

Contact

Nicolas Bourgoin, *Président*
Tél : 07 61 01 05 75

Claudine Le Traon, *Secrétaire*
Tél : 06 03 88 11 65

E-mail : usa.basket@free.fr

Site internet : usa.basket.free.fr

U.S. Arnage Basket-Ball

Billard Français

à partir de 12 ans

Salle de billard Alain Guyon

Contact

Roland Noble, *Président*
Tél : 06 45 52 14 65

E-mail : usa.billard.arnage@gmail.com

Site internet : www.billard-club-arnage.fr

Billard Club US Arnage

Sport

Escalade

à partir de 8 ans

Salle d'Escalade - Gymnase Frison Roche

Contact

Nicolas Poirier, *Président*
Tél : 06 75 62 75 37
E-mail : usa.escalade@free.fr

Site internet : usa.escalade.free.fr

USArnage Escalade

Football

à partir de 6 ans

Stade de foot - Complexe sportif Auguste Delaune

Contact

Xavier Derre, *Président*
Tél : 06 88 97 95 21
E-mail : usarnagefootball@orange.fr

Vincent Furic, *Responsable sportif jeunes*
Tél : 06 29 27 20 90

US Arnage Pontlieue
usarnagepontlieue
USAP - US Arnage Pontlieue

Judo /Jujitsu / Taïso / Self Defense

à partir de 4 ans

Dojo Louis Renou - Gymnase Frison Roche

Contact

Caroline Guérin, présidente
Tél : 06 60 96 27 82
E-mail : judoarnage@gmail.com

Educateur sportif :
Frédéric Leclair, *professeur diplômé d'État 4ème dan*

Site internet : www.judoarnage.wix.com/judo

Musculation

à partir de 16 ans

Salle Beuruay (derrière la mairie)

Contact

E-mail : usamusculation@gmail.com

Sport adapté

Section multisports destinée aux adultes et enfants en situation de handicap mental ou présentant des troubles psychiques ou de l'adaptation.

Contact

Annie David, *Présidente*
Tél : 06 35 93 31 20
E mail: jaz.david@laposte.net

Pétanque

à partir de 10 ans

Boulodrome couvert

Contact

Rebin Emmanuel, *Président*

Jacky Bobet, *Secrétaire*
Tél : 06 82 88 43 86
E-mail : jacky.bobet@orange.fr

Pétanque Arnage

Tennis

à partir de 3 ans

Courts couverts de tennis

Contact

Carole Marchenoir, *Présidente*
Tél : 06 52 29 67 35
E-mail : arnage.tennis@free.fr

Site internet : usarnagetennis.wixsite.com/tennis

Tennis de table

à partir de 3 ans

Salle de Tennis de Table

Contact

Jean-Pierre Gauthier, *Président*
Tél : 06 83 41 94 50

Laurent Humbertclaude, *Secrétaire*
Tél : 06 07 25 31 41
E-mail : usarnagett.secretariat@gmail.com

Toutes les nouveautés du club sont sur la toile : www.usarnagett.free.fr

Autres associations sportives

Académie Krav Maga (pour la saison 2022/2023)

Dojo Louis Renou - Gymnase Frison Roche

L'association enseigne des techniques d'auto-défense simples, rapides et efficaces dès l'âge de 12 ans. Cours niveau débutant et confirmé. Encadrement : Karim Mahaoui, 5ème DAN et Jérôme Cunault 3ème DAN

Cours les lundis de 18h45 à 20h15 (pour la saison 2022/2023, prendre contact pour le lieu et horaire)

Contact

Karim Mahaoui, *Président*
Nadège Berger, *Secrétaire*
Tél : 06 19 51 60 31
E-mail : contact.academiekm72@gmail.com

Site internet : www.kravmaga-lemans.com

COCA - Comité d'Organisation de la Corrida d'Arnage

Cette association a pour but d'organiser chaque année la course sur route dite « CORRIDA ».

Contact

E-mail : corridaarnage@gmail.com

Site internet : corrida.arnage.free.fr

LR Promotion

Association au service des sports mécaniques (auto, moto, karting), elle a pour objectif d'aider les activités sportives des garçons et des filles par tous moyens humains et matériels. Chaque année, elle organise la bourse d'échanges de voitures miniatures d'Arnage.

LR Promotion a remporté le titre de champion de France 2021 des circuits grâce à un de ses pilotes.

Contact

Laurence Robert, Présidente
Tél : 06 71 34 87 07
E-mail : lrpromotion@wanadoo.fr

Roue d'Or arnageoise

Compétitions cyclistes et cyclo-sportives.

Contact

Sébastien Leproux, *Président*
Tél : 02 43 21 90 90

Dominique Beucher, *Secrétaire*
Tél : 02 43 75 42 80

SKA FC - Sporting Klub Association Foot-Club [Foot à Sept]

Promotion du football à 7, loisir auto-arbitré en participant au championnat départemental de la FSGT à partir de 16 ans.

Contact

Dylan Ruilhac, *Président*
Tél : 06 71 84 77 52
E-mail : dylan.r@live.fr

Team racing Kart

Compétitions de kart : course d'endurance, championnat de France et Européen.

Contact

Daniel Blin, *Président*
Tél : 02 43 21 26 49 ou 06 99 40 18 83
E-mail : karting.30@orange.fr

Team RM Cycling

Pratique du vélo en cyclotourisme, en randonnée familiale et sportive, et en compétition.

Contact

Martial Rebillard, *Président*
Tél : 06 81 45 89 90
E-mail : teamrmcycling@orange.fr

Plan d'eau de la Gèmerie

AGAG - Association de Gestion et d'Animation de la Gèmerie

La base de loisirs de la Gèmerie est accessible gratuitement à tous sans obligation d'adhérer à une structure. Vous pouvez pratiquer sur le plan d'eau du nautisme non motorisé, de la pêche et des entraînements de nage. Durant la période estivale, la baignade est surveillée. Chaque discipline est autorisée dans un périmètre délimité.

La Gèmerie s'ouvre également à d'autres activités autour du plan d'eau (tir à l'arc, roller, pétanque…). Tout au long de l'année, des animations sont proposées pour tout public et pour les groupes constitués.

Située sur le boulevard nature, le plan d'eau est aussi le lieu de départ d'un chemin de randonnées pédestres ou en VTT vers les bois de Chaoué (Allonnes) de 11,5 km. Un panneau d'information est implanté sur le parking.

Vous pouvez trouver à la Gèmerie :

Un plan d'eau de 14 ha, un club de voile, une structure multisports, une aire de tir à l'arc, des jeux pour enfants, un terrain de boules, des tables de ping-pong, une piste roller, une aire de sand ball, 3 parcours d'orientation, une aire de fitness, des tables de pique-nique et deux barbecues.

Contact

AGAG
Patrice Loiseau, *Président*
Tél : 02 43 21 80 30
ou 06 08 51 88 81 (base)
E-mail : la-gemerie.agag@laposte.net
Site internet : www.asso.sarthe.com/gemerie-arnage

Tous les étés, faites le plein d'activités à la Gèmerie !

Programme disponible en mai

Ablette d'Arnage

Association pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Société de pêche à la ligne. Dépositaire des Timbres Fédéraux : Super U d'Arnage.

Contact

Patrice Ramaugé, Président
Tél : 02 43 21 38 32

Association cynophile d'Arnage

Éducation le samedi au 44 chemin des Réages.
Cours chiots et éducation tous les samedis après-midi.
Préparation au CSAU

Contact

Emilia André, *Présidente*
Tél : 07 49 32 88 13
E-mail : aca.72230@gmail.com
Association cynophile d'Arnage

Association Minéralogie et Paléontologie Arnage (AMPA)

Collectionneurs, l'association organise chaque année sur la commune une bourse d'échange.

Contact

Yves Létang, *Président*
Tél : 02 43 21 15 57
E-mail : germonymo@gmail.com

Club Maine Marine

Tourisme fluvial, ski nautique.

Contact

Jacques Robert, *Président*
E-mail : j.robert@clubmainemarine.com

Site internet : www.clubmainemarine.com

Club Nautique Val de Sarthe, Plan d'eau de la Gèmerie

Voile et Planche à voile : Initiation, perfectionnement, loisir, école de sport jeunes et compétitions.

Prêt de matériel. Pratique de la voile handi-valides sur quillard de sport.

Contact

Daniel Cartereau, *Président*
E-mail : cnv.sarthe@gmail.com

Site internet : https://cnvs.jimdofree.com/le-club/

Driver Car Le Mans

Club Auto - Moto toutes catégories : collections, sportives, prestiges ...

Contact

Mickaël Lemeunier, *Président*
Tél : 02 43 77 97 52 ou 06 85 09 33 43
E-mail : drivercarlemans@gmail.com

Ateliers de Loisirs de la Maison des Habitants

Activités ados/adultes

Club Temps libre ◆
Jeudi 14h - 17h
Nicole Deschenes | Tarif : 14 € / saison

Généalogie ◆
Lundi 14h -17h (1 fois/mois)
Philippe Croegaert | Tarif : 14 € / saison

Gymnastique ◆
Mardi 10h30 - 11h30
Véronique Bigot-Denain | Tarif : G4

Pilates ◆
Mardi 12h30 - 13h30 et 19h30 - 20h30
Véronique Bigot-Denain | Tarif : G4

Patchwork et Hardenger ◆
Vendredi 14h - 17h
Ghislaine Papin | Tarif : 14 € / saison

Philatélie ◆
Mercredi 14h30 - 17h45 - *cours adultes*
Tous les 15 jours (en alternance)
Yves Donio | Tarif : 14 € / saison

Randonnée pédestre ◆
3 sorties / mois le mercredi, jeudi et samedi selon calendrier
Gaston Geneslay | Tarif : 14 € / saison

Stages en projet

- Loisirs créatifs
- Danse du Monde
- Zumba Parents/ Enfants

Vous avez des idées ou des souhaits de stages ? N'hésitez pas à en faire part.

Contact

Maison des Habitants
Brahim Diguer, *Directeur*
L'Éolienne - 67 rue des Collèges
Tél : 02 43 21 46 58
E-mail :
centre.social.arnage@gmail.com

Horaires d'ouverture de l'accueil :

Lundi - mardi :			14h-18h
Mercredi :	9h-12h30	/	14h-18h
Jeudi :	9h-12h30	/	14h-18h
Vendredi :	9h-12h30	/	14h-18h

Lieux des activités
- Maison des Habitants
- Salle de danse - Gym. F. Roche
- Gautrie

Scrabble
Mardi 14h - 17h
Françoise Le Mercier | Tarif : 14 € / saison

Sophrologie
Mardi 19h - 20h
Geneviève Doisy | Tarif : G5

Yoga
Jeudi 18h30-19h30 et 19h45 - 20h45
Estelle Lavergne | Tarif : G5

Zumba
Lundi 18h30 - 19h30
Mhamadi Ousseni Combo | Tarif : G3
Vendredi 14h - 16h – *seniors*
Maryse Telhier | Tarif : G3

Cotisations

La cotisation de l'activité dépend de 2 éléments :
- Le groupe de l'activité (G1 à G5) ou forfait à l'année
- La catégorie selon votre quotient familial (A à D). Elle est calculée en fonction de votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition (détails page 50), ou à partir de votre N° d'allocataire CAF. En cas d'union libre, il sera tenu compte des deux déclarations d'impôts.

Paiement

	A	B	C	D
	0 € à 450 €	451 € à 850 €	851 € à 1 200 €	≥ 1 201 €
G1	60 €	90 €	110 €	130 €
G2	70 €	100 €	120 €	140 €
G3	80 €	110 €	130 €	150 €
G4	90 €	120 €	140 €	160 €
G5	100 €	130 €	150 €	170 €

Le paiement est effectué à l'inscription par chèque, espèces, chèque vacances (ANCV), Coupons sport, Chèque collège, Bons temps Libre (CAF). Un calendrier d'échelonnement des paiements par chèque peut être convenu à l'inscription.

Le remboursement d'une cotisation est possible en cas de maladie (certificat médical) ou de déménagement, à condition d'en faire la demande par écrit avec justificatif et RIB, dans un délai d'un mois suivant l'arrêt de l'activité.

L'adhésion n'est jamais remboursée.

Infos

Pour participer aux Ateliers de Loisirs, la carte d'adhésion est obligatoire. Elle est annuelle et valable de septembre à août.
- 6 € : adhésion individuelle ou familiale

Activités

La participation à une activité est subordonnée à une formalité d'inscription préalable effectuée à l'accueil de la Maison des Habitants.
- Possibilité d'effectuer une séance «découverte» avant l'inscription définitive
- Les activités hebdomadaires sont organisées selon le calendrier scolaire à raison de 30 séances pour la saison. Un relevé des présences est établi par chaque animateur lors de l'activité et fait foi en cas de litige
- Les activités n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, sauf exception (rattrapage de cours…)
- Pour les activités à caractère physique, il est préférable de fournir un certificat médical

Salles de spectacle

L'Éolienne - 67 rue des Collèges

Programmation 2022 - 2023

Comme chaque année, l'équipe du service culturel met tout en oeuvre pour proposer une programmation riche et variée, qui permettra à toutes et tous de renouer des liens avec les lieux culturels et les artistes, de créer et de vivre des moments de découvertes et de convivialité !

Il y en aura pour tous les goûts ! Théâtre, danse, musique, comédie, cirque, cabaret ... cette saison aborde de nombreux univers du spectacle vivant.

Informations pratiques

- les réservations de places de spectacles sont à effectuer auprès du service billetterie (horaires ci-contre) ou **directement depuis la billetterie en ligne eolienne.arnage.fr**
- les différents modes de mise à disposition et de location des salles sont disponibles auprès du Service Culturel.

Missions

- promouvoir le spectacle vivant et les partenariats culturels,
- développer de nouvelles pratiques amateurs,
- développer l'interactivité et les échanges : rencontres débats, résidences d'artistes, temps de rencontre avec les créateurs, lectures publiques, diffusion et promotion d'événements amateurs...
- soutenir les projets culturels associatifs et développer les échanges entre les différents acteurs,
- organiser des séminaires et des conférences.

Nouveauté - Tarif Arnageois

Afin de faciliter l'accès à la culture et promouvoir les spectacles auprès des habitants, la municipalité a fait le choix d'adopter un tarif préférentiel pour les Arnageois.

Ils bénéficient du tarif abonné pour l'ensemble des spectacles (même pour un seul spectacle acheté).

Réservation des billets uniquement sur place à la billetterie de l'Éolienne (avec justificatif de domicile et pièce-d'identité).

Contact

Service culturel

Tél. : 02 43 21 46 50

E-mail : administration.culture@arnage.fr

Site internet : www.arnage.fr

Billetterie : eolienne.arnage.fr

Horaires billetterie Éolienne

Mardi : 14h-18h
Mercredi : 14h-18h
Jeudi : 14h-18h
Vendredi : 14h-18h
(fermée pendant les vacances scolaires)

Retrouvez l'ensemble des «Rendez-vous culturels» dans la brochure de l'Éolienne saison 2022 - 2023

Retrouvez la programmation de l'Éolienne sur la page Facebook "espace culturel Éolienne" !

Médiathèque Municipale Simone de Beauvoir

L'Éolienne - 67 rue des Collèges

La Médiathèque municipale «Simone de Beauvoir» est un service public destiné à tous.

Elle offre la possibilité de consulter gratuitement tous les documents en libre accès et d'emprunter après inscription.

Inscriptions

Arnageois :	7 € | Gratuit pour les - de 18 ans, les bénéficiaires des minima sociaux et les étudiants
Non Arnageois :	11 € | 7 € pour les - de 18 ans et les étudiants

Prêt et consultation de documents

Prêt pour 3 semaines de 10 documents écrits (romans, BD, magazines, albums pour enfants...), 5 CD, 2 DVD et 2 partitions.

Animations tout public : expositions, contes, lectures, ateliers, conférences, débats tout au long de l'année.

3 postes multimédia

Service de navette à destination des aînés, le premier mardi du mois.

Boîte de retours de documents

Contact

Médiathèque

Alexandra Goubin, *Responsable*

Tél. : 02 43 21 44 50

E-mail : mediatheque@arnage.fr

Site internet :

www.mediatheque.arnage.fr

Nouveaux horaires :

Mardi :		16h-19h
Mercredi :	10h-13h /	14h-19h
Jeudi :		16h-19h
Vendredi :		14h-19h
Samedi :	10h-13h /	14h-17h

Vacances scolaires d'été :

Mardi :		16h-19h
Mercredi :	10h-13h /	14h-19h
Vendredi :		14h-19h

Lire à Arnage

LIRE à ARNAGE, l'association qui œuvre au sein de la Médiathèque Simone de Beauvoir est liée par une convention avec la ville d'Arnage.

Les bénévoles participent au fonctionnement de l'établissement : accueil du public, couvertures et réparations des documents, animations tous publics... Ils sont aussi acteurs dans diverses commissions : aide dans le développement des projets.

Toute personne intéressée peut rejoindre l'association.

Contact

Jacqueline Nardeux, *Présidente*

33 chemin de la Tête Noire

72230 Arnage

Tél : 02 43 21 32 08

E-mail : jaja.nardeux@orange.fr

Établissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt

L'Éolienne - 67 rue des Collèges

Le syndicat intercommunal d'Enseignement Artistique est géré par un conseil syndical composé d'élus des 5 communes : Arnage, Coulaines, Mulsanne, Ruaudin et Yvré l'Évêque.

Président :	**Christian Vernet** (Ruaudin),
Vice-présidents :	**Laurent Charretier** (Arnage)
	Francine Jounin (Mulsanne)
	Corinne Guitton (Coulaines)
	Damienne Fleury (Yvré l'Évêque)

Il est adhérent au schéma départemental d'Enseignement artistique.

Missions

L'EEA a pour vocation l'accès à la pratique artistique associée à la diffusion pédagogique et à la création.

- Dispenser des enseignements artistiques spécialisés,
- Développer et accompagner les pratiques artistiques amateurs,
- Favoriser l'accès à la culture associée à la diffusion et à la création,
- Rendre les élèves autonomes, acteurs et citoyens,
- Participer à l'animation des communes adhérentes au Syndicat Intercommunal.

Musique

Les instruments

Flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, piano, guitare acoustique, guitare électrique, guitare basse, violon, violoncelle, percussions, chant, accordéon, alto, batterie.

Mise à disposition d'instruments possible aux élèves débutant une pratique instrumentale (75 € / an).

Formation musicale

Discipline collective permettant l'acquisition des codes musicaux (clés, rythmes, notes...). Basée sur l'écoute et le chant, elle est nécessaire pour le développement de l'apprentissage instrumental.

Pratiques collectives

- Ensemble d'instruments à vent
- Chorale adultes
- Orchestre à cordes (Viva corda, cordelettes)
- Atelier percussions (6 à 8 ans)
- Atelier chant
- Atelier musiques actuelles
- Éveil musical (4 à 6 ans)
- Atelier Musique de chambre
- Combo jazz
- Atelier découverte (6 à 7 ans)

Contact

E.E.A. Django Reinhardt
Jérôme Duchesnay, *Directeur*
Tél : 02 43 21 44 55
E-mail : eeadr@orange.fr
Site internet :
www.eeadjangoreinhardt.wixsite.com/eeadjangoreinhardt

Horaires d'accueil

Lundi : Fermé
Du mardi au jeudi : 14h-18h
Jeudi : jusqu'à 19h (période scolaire)
Vendredi : 14h-17h

En dehors de ces horaires, veuillez prendre rendez-vous.

Possibilité de rendez-vous sur l'ensemble des sites.

Infos

Droits d'inscription

Ils sont calculés suivant :

- le lieu de résidence
- le quotient familial
- les activités choisies

Règlements

Cotisation annuelle payable :

- en 1 ou 3 fois par chèque bancaire, chèques vacances ou bons CAF
- en 1, 3 ou 8 fois par prélèvement automatique

Les chèques Collèges 72, le E.PASS, le PASS Loisirs Coulaines, les coupons sport et les chèques vacances ANCV sont acceptés.

Pour les inscriptions, se munir :

- de l'avis d'imposition 2021 (sur les revenus déclarés en 2020)
- d'une attestation d'assurance de l'élève
- d'un RIB
- d'un certificat médical pour la danse et la zumba
- 1 chèque de 10 euros (frais de dossier non remboursable)
- justificatif de domicile

Théâtre

Pour les personnes débutantes ou souhaitant se perfectionner, une approche globale de l'art dramatique au sein de plusieurs ateliers est proposée.

La formation permet de se produire en public en fin de saison.

Les formations

- Initiation (à partir de 8 ans)
- Cours pour les ados
- Cours pour les adultes

Danse

Les cours collectifs permettent d'appréhender la maîtrise technique du mouvement dansé et l'aspect stylistique d'une discipline. En fin de saison, un spectacle est organisé afin de présenter le travail réalisé.

Les formations

- Éveil à la danse (4 à 5 ans)
- Initiation (6 à 7 ans)
- Danse classique (à partir de 8 ans)
- Modern Jazz (à partir de 8 ans)
- Contemporaine (à partir de 8 ans)
- Zumba (à partir de 16 ans)
- Danse de salon

Infos

Lieux d'enseignement

L'Éolienne
67 rue des Collèges
ARNAGE

Salle de la Gautrie
rue des Marronniers
ARNAGE

Gymnase Frison Roche
Rue des collèges
ARNAGE

Espace Culturel Léonard de Vinci
Rue des Narcisses
RUAUDIN

Salle polyvalente
rue des sports
RUAUDIN

Espace Simone Signoret
Avenue de Bonen
MULSANNE

Espace Victor Hugo
rue de Vienne
COULAINES

Centre de l'Herberie
6 Bd St Michel
COULAINES

La Pléiade - Maison pour tous
43 rue de Parence
YVRÉ L'ÉVÊQUE

Une ville solidaire

La mise en œuvre d'une politique sociale forte visant à combattre les inégalités et offrir les mêmes droits à tous les citoyens est une priorité.

La tarification au quotient familial, l'aide sociale apportée par le CCAS, le support de la Maison des Habitants, l'accompagnement proposé par l'association DEPAR aux demandeurs d'emploi et le travail de lutte contre l'exclusion mené par le chantier d'Insertion en sont les principaux outils.

Quotient familial

Le quotient familial est un outil de mesure des ressources des familles qui tient compte à la fois de leurs revenus professionnels et/ou de remplacement (assedic, indemnités de formation...), des prestations familiales mensuelles perçues et de leur composition familiale.

Dans la tarification des services municipaux, il est utilisé comme un outil de **solidarité sociale** et de **politique familiale** car il permet de calculer les participations en fonction des revenus des familles et du nombre d'enfants ou de personnes à charge.

Le mode de calcul des prestations municipales

$$\textbf{Quotient Familial Mensuel} = \frac{\text{Revenus fiscal de référence+ prestations familiales}}{\text{(12 x nombre de parts fiscales)}}$$

Le résultat est arrondi à l'unité

Calcul du revenu fiscal de référence

Ce sont les revenus annuels après déductions, réductions et imputations diverses (ligne 25 de l'avis d'imposition).

Calcul des parts fiscales

Ce sont les parts qui figurent sur l'avis d'imposition selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge :

Couple = **2** / Personne isolée = **1**

+ 0,5 pour le 1er enfant à charge

+ 0,5 pour le 2ème enfant

+ 1 par enfant supplémentaire

+ 0,5 par personne à charge titulaire de la carte d'invalidité

Exemple : Pour une famille de deux enfants ayant un revenu fiscal de référence de 15 567 Euros, le quotient familial sera de :

$$QF : \frac{15\,567\ €}{(12 \times 3)} = 432\ €$$

Les allocataires de la CAF peuvent facilement connaître leur quotient familial via la rubrique «mon compte» sur www.caf.fr.

Infos

CAF de la Sarthe

Caisse d'Allocations Familiales

Prendre rendez-vous :
du lundi au vendredi : 8h30-16h30
au 0 810 25 72 10
ou via le site www.caf.fr/contacter ma caf/prendre rendez-vous

Guichet CAF de la Sarthe
178 avenue Bollée
72034 Le Mans Cedex 9

Aide Sociale

C.C.A.S.
Centre Communal d'Action Sociale

Banque alimentaire, aide financière, logements, portage de repas à domicile, jardins familiaux.

Banque alimentaire

Pour bénéficier de la banque alimentaire, il convient d'être Arnageois et de faire une demande au C.C.A.S. avec présentation de justificatifs de ressources et de charges. La demande est ensuite instruite puis validée ou non lors de la commission du C.C.A.S. Les distributions ne seront effectives qu'après accord de la commission.

La distribution des colis alimentaires a lieu tous les 15 jours et une participation d'un euro est demandée.

Partenariat avec la Fédération Française des Banques Alimentaires.

Aides financières

Le C.C.A.S. peut aider financièrement les personnes et les familles habitant la commune depuis plus de 6 mois en situation de précarité (factures d'eau, d'électricité, de gaz, de restauration scolaire, ALSH, sous conditions de ressources).
Prendre rendez-vous au C.C.A.S. pour déposer une demande avec les justificatifs de revenus, charges et dettes, passage en commission qui décide de l'octroi ou non de l'aide.

Mutuelle communale

La ville a mis en place une mutuelle communale, en collaboration avec «Mutami». L'enjeu est de faciliter l'accès, à tous les habitants, à une complémentaire santé de qualité, adaptée aux besoins de chacun, accessible à tous et à un prix abordable.

Contact : Mme Gasnier au 07 87 55 13 07

Portage de repas

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Arnage propose un service de portage de repas à domicile aux personnes âgées de la commune.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la politique d'action sociale défendue par la Municipalité, il répond à trois enjeux majeurs :
- le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.
- le lien social, notamment en direction des personnes en situation d'isolement.
- la qualité de vie, grâce à des repas équilibrés et de qualité.

Jardins familiaux

Situés rue des Bengalis, les jardins familiaux sont mis à la disposition des Arnageois en priorité. Si vous souhaitez en bénéficier, faire une demande par courrier à la Présidente du C.C.A.S.

Contact

Service Action Sociale
Eve Sans, *Présidente*
Chantal Derenne, *Directrice*
5-7 avenue de la Paix
72230 Arnage
Tél : 02 43 21 80 87

Horaires d'accueil
Lundi, mercredi et vendredi :
9h-12h / 14h-16h30
Mardi et jeudi : 14h-16h30

ou sur rendez-vous en dehors des heures de permanence.

Infos

Assistante sociale

Permanences sur rendez-vous :
- le jeudi de 9h à 12h à la Maison des Habitants.

- le lundi au CCAS (à compter du 1er février 2023)

Contact

Géraldine Lemoine,
Assistante sociale
Centre de circonscription sociale
11 rue Maurice Ravel
72700 Allonnes
Tél : 02 43 14 33 60

Éducateur de prévention du Conseil Départemental de la Sarthe

À la disposition des usagers qui peuvent rencontrer des difficultés d'ordre éducatif avec leurs enfants. Sur rendez-vous.

Contact

Raphaël Levy
Tél : 02 43 14 33 60

Maison des Habitants

La Maison des Habitants est soutenue par la Ville d'Arnage et agréée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe.

Ouverte à tous, c'est avant tout un espace d'échange et de partage entre les habitants, de toutes générations.

La Maison s'appuie sur une équipe de professionnels et plusieurs espaces d'activités et de convivialité.

Missions

- Vous accueillir et vous orienter : être le relais entre les habitants, les associations…
- Accompagner et soutenir vos initiatives, vos projets, vos idées
- Favoriser la convivialité, le partage, la solidarité entre générations et entre habitants
- Accompagner et soutenir le développement de la vie associative

Un programme trimestriel, détaillant les activités est à votre disposition sur différents lieux de la commune (Mairie, Éolienne…).

Adhésion

Pour participer aux activités des différents pôles, la carte d'adhésion est obligatoire. Elle est annuelle et valable de septembre à août.
6 € : adhésion individuelle ou familiale

Contact

Maison des Habitants
Willy Jourdain, *Président*
Brahim Diguer, *Directeur*
L'Éolienne - 67 rue des Collèges
Tél : 02 43 21 46 58

E-mail :
centre.social.arnage@gmail.com

Horaires d'ouverture de l'accueil :

Lundi - mardi :			14h-18h
Mercredi :	9h-12h30	/	14h-18h
Jeudi :	9h-12h30	/	14h-18h
Vendredi :	9h-12h30	/	14h-18h

Infos

Association du Centre Social Gens du Voyage - Voyageurs 72

Le Centre Social Gens du Voyage assure plusieurs services en direction de la population des gens du voyage (élection de domicile, service postal, aide aux démarches, cafés rencontres…).

Son territoire d'intervention est déterminé en fonction des Collectivités adhérentes.

Contact

Anne-Marie Hatton, *Directrice*
22 rue F. Monier
CS 62813
72028 Le Mans cedex 2
Tél : 02 43 52 18 59
Fax 02 43 52 05 34
E-mail : voyageurs72@orange.fr

Coopération avec Sakoïba au Mali

Cette coopération décentralisée entre la ville d'ARNAGE et la commune rurale de SAKOÏBA a vu le jour en 2010 afin de permettre aux Arnageois d'exprimer leur solidarité en faveur d'un pays en voie de développement.

SAKOÏBA est une commune de 220km^2 faisant partie du Cercle de Ségou ; elle compte environ 21 000 habitants répartis dans 30 villages.

Attachés à la pluralité des cultures, la municipalité d'Arnage et l'association Groupe Mali Arnage apportent leur soutien à Sakoïba ; ainsi sont réalisées des actions conformément aux 5 axes définis dans la charte de coopération : aides à l'éducation, à la santé, à l'accès à l'eau potable, au développement économique et aux échanges culturels.

Par ses actions diverses l'association Groupe Mali Arnage a obtenu la reconnaissance d'intérêt général à caractère humanitaire, ce qui permet une réduction fiscale sur tous les dons.

Pour venir en aide à la population de Sakoïba, dont les besoins sont immenses, le Groupe Mali Arnage recherche des bénévoles, a besoin de vos dons. Ainsi n'hésitez pas à nous rejoindre et à soutenir financièrement notre cause. Un versement de 50€ revient à 17€ après déduction fiscale.

Don du sang - Cénomane

L'Association Cénomane agit sur le secteur du Mans pour la promotion des dons de sang, plasma, plaquettes et moelle osseuse.

Présente dans des manifestations du grand-public (Forum Jeunes, Sport en Fête), l'association organise également des événements pour mettre en avant ces dons indispensables aux malades.

L'ADOT (Association Don d'Organes et Tissus humains) est présente 3 à 4 fois par an sur Arnage pour faire une sensibilisation aux dons d'organes.

Contact

Association Groupe Mali Arnage

E-mail :
groupemali72@gmail.com

Site internet : https://mali-arnage.fr

Daniel CADEAU Président
Tél : 06 86 45 23 46
E-mail : dcadeau@wanadoo.fr

Infos

Les Doigts de Fées

Les Doigts de Fées est un groupe de femmes constitué au sein de l'association Groupe Mali Arnage qui créent divers objets vendus exclusivement au bénéfice du Mali.

Contact

Tél : 06 58 49 12 69 (le soir)
E-mail :
doigtsdefees72@gmail.com

Établissement Français du Sang Pays de la Loire
Site du Mans
194 avenue Rubillard
BP 26026
72006 Le Mans Cedex 1

Tél : 02 43 39 94 94

Sites internet :
https://dondusangcenomane.wordpress.com
http://www.dondusang.net

Emploi - Insertion

DEPAR

L'association DEPAR intervient dans le cadre d'une approche globale visant à l'accueil, l'écoute, le conseil, l'accompagnement des personnes sur des démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Services à disposition des demandeurs d'emploi et autres publics :

Une aide à la recherche d'emploi

- Mise à disposition d'une cyberbase en libre accès,
- Un affichage quotidien d'offres d'emplois, formations, missions intérimaires, volontariats de service civique, …

Un accompagnement personnalisé

- Une conseillère à l'emploi disponible avec ou sans rendez-vous,
- Une aide à l'élaboration de CV, lettres de motivations, simulations d'entretien d'embauche, consultation des sites «emploi», …

Des ateliers thématiques

- Des ateliers informatiques à la demande tous les jeudis après-midi.

Un accompagnement individualisé en cas de difficultés

- Un accompagnement dans les démarches administratives, dans la défense des droits, dans la mise en relation avec des professionnels,
- Un vestiaire solidaire ouvert à tous, ...

Pour les entreprises, DEPAR propose :

- Un affichage de leurs besoins en personnels
- Une mise en relation - employeur/demandeurs d'emploi
- Un espace disponible pour les réunions et rencontres

Contact

Accueil DEPAR
Virginie PARISSE, Présidente
28 Avenue de la Paix, 72230 Arnage
Tél : 02 43 21 39 63
E-mail : depar.arnage@gmail.com /

Ouverture au public

La conseillère reçoit avec ou sans rendez-vous les lundis, jeudis et vendredis matin. .

Horaire : 9h-12h/13h-17h (16h le vendredi)

Pôle Emploi

Agence La Gare
18 rue Pierre-Félix Delarue
CS 15811
72058 Le Mans Cedex 2

Agence Les Sablons
20 rue de Corse
CS 11917
72019 Le Mans Cedex 2

Agence Le Mans ouest
2 avenue Georges Auric
CS 22114
72021 Le Mans Cedex 2

Contact
Tél : 39 49
www.pole-emploi.fr

Contact

Une question ?

Vous pouvez contacter :
Nathalie LANDRY, Conseillère à L'Emploi et à l'Insertion
ou
Amélie Poisson, Coordinatrice à l'Intervention Sociale et Professionnelle
au 02 43 21 39 63 / 07 80 12 98 43

Isaac Fahmi
Tél : 07 80 12 98 44

Amélie Poisson, Nathaëlle Derenne, Déborah Gasnier
Tél : 07 80 14 78 65

Infos

Carbur'Pera

Piste d'Éducation Routière d'Arnage

- Formation conduite deux roues
- Location deux-roues et voitures pour l'emploi
- Garage solidaire
- Actions d'éducation routière
- Plateforme Mobilité départementale

Public concerné :
Scolaires, public reconnu handicapé, demandeurs d'emploi et tout public en besoin de mobilité.

Bureau administratif :
366, avenue Georges Durand, Le Mans

Piste d'Education Routière
Allée du Bord de Sarthe, Arnage
Tél : 02 43 72 85 71

Anne-Sophie ALEXANDRE,
Présidente
E-mail : carburpera@gmail.com
Site internet : carburpera.fr

Mission Locale de l'agglomération Mancelle

La Mission Locale est un service public d'insertion qui accueille, informe, oriente et accompagne **les jeunes de 16 à 25 ans**. Elle apporte un appui aux jeunes dans leurs recherches d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits et à la citoyenneté. Il est possible de prendre **rendez-vous avec Stéphanie Chasseigne, Conseillère, le mercredi à la Maison des Habitants.**

Mission Locale
39-41 rue de l'Esterel
72100 Le Mans

Tél : 02 43 84 16 60

Antenne Le Mans Sud
20 bis boulevard des Glonnières
72100 Le Mans

Tél : 02 43 84 11 16

ACSAI PRO Chantier d'Insertion d'Arnage

L'objectif d'un chantier d'insertion, conventionné par le Conseil Départemental, l'État et le FSE (Fonds Social Européen), est d'œuvrer pour l'insertion par l'activité économique des personnes en difficultés sociales et professionnelles.

Le chantier d'insertion ACSAI Pro (Arnage Chantier au Service de l'Accompagnement et de l'Insertion Professionnels) est un lieu d'acquisition de compétences professionnelles qui s'appuie sur des supports d'activités dans le domaine du bâtiment, d'entretien des espaces verts et d'interventions liées à l'événementiel. Chaque participant bénéficie d'un accompagnement personnalisé et renforcé qui est assuré par une Conseillère en Insertion Professionnelle et un Encadrant Technique.

Ce dispositif s'adresse à un public mixte éloigné de l'emploi bénéficiaire des minima sociaux, demandeur d'emploi longue durée ainsi qu'à des jeunes de moins de 26 ans sans qualification et en difficulté sociale et/ou professionnelle. Les candidats sont orientés par Pôle Emploi ou prescripteurs habilités .

C'est un environnement professionnel qui a pour objectif la construction d'un parcours d'insertion centré sur l'accès à l'emploi durable ou l'obtention d'une qualification. Intégrer un chantier d'insertion permet de :

- Bénéficier d'un contrat de travail tout en étant accompagné de manière individualisée
- Acquérir un savoir-faire, savoir-être et compétences transférables
- Participer à une production concrète et valorisante tout en s'intégrant à une organisation, un groupe

Infos

Partage

Association d'insertion par le travail

Partage propose aux demandeurs d'emploi un accompagnement social et professionnel pour les aider à lever les freins à l'emploi durable. Mise à disposition auprès de particuliers ou professionnels (ménage, jardinage, déménagement ...) comme tremplin vers l'emploi.

Contact

19 avenue de Paderborn
72000 Le Mans
Tél : 02 43 24 80 81
E-mail : info@partage72.fr
Site internet : www.partage72.fr

Contact

ACSAI PRO
Brahim Diguer, *Directeur*
Graziella Gauffny, *Directrice adjointe*
L'Éolienne - 67 rue des Collèges
Tél : 02 43 21 46 58
E-mail :
centre.social.arnage@gmail.com

Horaires d'ouverture de l'accueil :

Lundi - mardi :		14h-18h
Mercredi :	9h-12h30	/ 14h-18h
Jeudi :	9h-12h30	/ 14h-18h
Vendredi :	9h-12h30	/ 14h-18h

URGENCE MÉDICALE, QUEL NUMÉRO APPELER ?

Avant de vous déplacer aux urgences, il est important d'avoir un avis médical

15 SAMU

Pour une **urgence vitale** ou un **doute sur la gravité**.

116 117 MÉDECIN DE GARDE

Pour un **conseil**, un **avis médical** ou l'**orientation** aux heures de fermeture des cabinets médicaux : *tous les soirs après 20h, le week-end à partir du samedi 12h et les jours fériés*

114 URGENCE

pour les personnes sourdes ou malentendantes

uniquement SMS ou FAX 24h/24 et 7j/7

Service Médical de Proximité

Réservé uniquement aux patients sans médecin traitant
Sur rendez-vous
du lundi au vendredi : 8h30 - 19h
27 A Avenue Paderborn
72100 Le Mans
Tél : 02 59 29 01 30

CPAM

Accueil ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 17h
178 avenue Bollée
72033 Le Mans Cedex 9
Tél : 36 46 (du lundi au vendredi de 8h à 18h)

Ambulance

ABC Ambulances
7 av. de la Gautrie
Tél : 02 43 21 19 74

Audio-prothésiste

Amplifon - Mme Moisdon
du lundi au vendredi : 9h-12h // 14h-18h
97 avenue Nationale
Tél : 02 43 24 01 01

Chirurgiens dentistes

Docteurs Garanger-Vicens et Robichon
Maison médicale Ambroise Paré
1 rue Clément Beuruay
Tél : 02 43 80 45 45

Docteur Lefèvre Christelle
37 avenue Nationale
Tél : 02 43 72 04 76

Cliniques vétérinaires

Infini'Vet
C.C. Rive Sud, rue des Collèges
Tél : 02 43 84 43 43

Docteur Philippe Zeppa
Clinique vétérinaire petits animaux
Sur rendez-vous
du lundi au vendredi : 9h-12h // 14h-19h
samedi : 9h-12h // 14h-16h
167 avenue Nationale
72230 Arnage
Tél : 02 43 21 62 93

Diététicien - Nutritioniste

M. Desprez Kévin
174 avenue Nationale
Tél : 06 71 29 75 58

Étiopathe

Mme Pichon
sur rendez-vous
74 avenue Nationale
Tél : 07 60 02 90 89

Infirmier(e)s

Mmes Tassery et Maréchal
Permanences :
lundi au vendredi: 8h-9h
Samedi : 8h30-9h
1 bis rue Clément Beuruay
Tél : 02 43 21 61 81

M. Blanchelande et Mme Richard
Permanences : sur rendez-vous
174 avenue Nationale
Tél : 02 43 77 07 20

Kinésithérapeute - Masseur

M. Auduc / Deschamps
174 avenue Nationale
Tél : 02 43 21 20 55

Médecins généralistes

Docteurs Huige et Garnier
Maison médicale de la Gautrie
3 bis avenue de la Gautrie
Tél : 02 43 21 84 85

Docteurs Chevrier-Véron / Sire / Lemêle / Jaguelin
Maison médicale Ambroise Paré
1 rue Clément Beuruay
Tél : 02 43 80 83 00

Naturopathe

Mme De Coataudon
Sur rendez-vous du lundi au samedi
Au cabinet et à domicile
63 bis avenue Nationale
Tél : 06 07 39 78 20 (uniquement par sms)
E-mail : asdct@hotmail.fr

Orthophoniste

Mmes Mezerette-Lautier / Le Calvé / Brouard et Dupont
10 rue des Pinsons
Tél : 02 43 21 19 75
Mmes Brouard et Dupont : 02 43 75 45 33

Ostéopathe

Mme Anaïs Fabre et M. Joris Hofstetter
2 avenue de la Liberté
Tél : 06 12 23 19 84 / 02 44 81 14 99
mail : osteo.arnage@gmail.com

Pédicure - Podologue

Mme Lemaire
- uniquement à domicile -
Tél : 02 43 84 33 52

Mmes Neveu / Lavoué
160 avenue Nationale
Tél : 06 02 06 49 26

Pharmaciens

Pharmacie Le Coz
du lundi au vendredi : 9h-12h30 // 14h30-19h30
samedi : 9h-12h30
136 avenue Nationale
Tél : 02 43 21 10 38
Fax : 02 43 21 96 11
E-mail : pharmacielecoz@offisecure.com
Site internet : www.pharmacie-arnage.fr

Pharmacie Granet
du lundi au samedi : 8h45-19h30 (vendredi 20h)
Centre Commercial Super U
Bd Pierre Lefaucheux
Tél : 02 43 21 10 41
Fax : 02 43 21 67 25
e-mail : pharmaciegranet@offisecure.com

Psychologue Clinicienne

Mme Annie Colleu
174 avenue Nationale
Tél : 06 87 11 12 79
mail : annie.colleu1@gmail.com

Psychologue

Mme Maud Libert
174 avenue Nationale
Tél : 06 49 47 23 24

Sage-femme

Mme Sabine Belland
15 rue du Port
Tél : 06 34 55 46 45

PUB

Une ville agréable à vivre

Tout est mis en œuvre pour faire d'Arnage une ville à la campagne.

Pour la ville périurbaine qu'est Arnage, l'enjeu est de proposer les mêmes services que dans la ville-centre dans un contexte différent. La qualité du cadre de vie repose à la fois sur l'environnement, l'offre de transport et de logement, et la tranquillité publique.

Gestion différenciée

Arnage développe une gestion différenciée et écologique des espaces verts. Cela consiste à appliquer un entretien différent et adapté au type d'espace concerné.

Les principes de la gestion différenciée des espaces verts permettent le retour des pratiques plus adaptées et respectueuses des espaces naturels. La ville a mis fin à l'utilisation des produits phyto-pharmaceutiques, et privilégie l'utilisation de désherbants mécaniques, d'engrais organiques... et adapte le nombre de tontes. L'harmonie, la diversité et l'équilibre écologique sont privilégiés par rapport à l'aspect de jardin horticole. Cela permet de retrouver une diversité au niveau de la flore spontanée et de la faune : abeilles, coccinelles, oiseaux...

La gestion différenciée favorise généralement les milieux pauvres en nutriments, les plus intéressants écologiquement. Des espèces d'oiseaux protégés sont ainsi réapparues au niveau de la plaine de la Gautrie.

Un plan de classement des espaces sera disponible sur le site de la ville www.arnage.fr

Les élus se tiennent à votre disposition lors des kiosques et des visites de quartiers pour des explications plus approfondies.

Tertifume

Esplanade du port

Bord plan d'eau de la Gèmerie

La gestion différenciée : une autre manière d'entretenir les espaces verts

- Pour le respect de notre environnement et de notre santé
- Pour la protection de la nature, des fleurs sauvages et des insectes
- Pour un entretien raisonné des espaces verts

Boulevard Nature

Dédié aux modes de circulation douce, le Boulevard Nature dessine une boucle de 72 km reliant les différents pôles touristiques, naturels et culturels.

Les 52 premiers kilomètres sont ouverts au public. Des avenues vertes irriguent le Pays du Mans et rejoignent le Boulevard Nature.

Le parcours est accessible aux piétons, handicapés en fauteuil, cyclistes, utilisateurs de rollers et cavaliers.

Liaison douce

En lien avec le parcours du boulevard nature géré par Le Mans Métropole, la ville d'Arnage a créé une liaison sécurisée entre le centre ville et le quartier de la route des loges.

Contact

Le Mans Métropole
Service Nature en ville
19 bis, rue de l'Étoile au Mans
du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h
et de 13hh30 à 17h
Tél : 02 43 47 49 60

Jardins familiaux "Les jardins de Sakoïba"

Rue de la vallée

Les jardins de la Vallée situés non loin du centre ville permettent aux personnes qui vivent en appartement de bénéficier d'un jardin potager.

Inaugurés en juin 2002, les jardins familiaux ont été créés sur un terrain de 6 000 m² acheté par la municipalité qui a été divisé en 23 parcelles variant de 154 m² à 210 m². Les parcelles sont louées à l'année 0,50 € le m² pour les Arnageois et 1€ le m² pour les personnes extérieures. Une aide financière peut être accordée aux personnes en difficultés.

Les Arnageois qui ne possèdent pas de jardins sont les bénéficiaires prioritaires à l'obtention d'un jardin. Les demandes sont à effectuer par courrier à la présidente du C.C.A.S..

Parcs et aires de jeux

Arnage dénombre plusieurs parcs et aires de jeux pour enfants qui sont installés à différents lieux de la ville :
Rue des Alisiers, Allée Mendés France, Plage et air fitness de la Gèmerie, Esplanade du Port, Tertifume, Place du mail, Cité des Rosiers et Square des Canaris.

Espaces pétanque : Rue des Renoncules, Avenue de l'Étang et Rue des Mésanges, Tertifume, Boulodrome extérieur.

Contact

C.C.A.S
Eve Sans, *Présidente*
Chantal Derenne, *Directrice*
5-7 avenue de la Paix
Tél : 02 43 21 80 87
E-mail : ccas@arnage.fr

Infos

ASDEN - Association Sarthoise de Défense de l'Environnement et de la Nature

L'association se donne pour but la conservation, la protection, la gestion des milieux naturels, de l'environnement, du cadre de vie et de tout ce qui s'y rapporte.

Contact

Jocelyne Pinon, Présidente
Tél : 02 43 21 13 93
E-mail : asden@asden.fr
Site internet : www.asden.fr

Le Jardinier Sarthois section 02 - Arnage

Avec l'adhésion annuelle de 19 €, nous proposons :
- 13 sachets de graines de différents légumes
- 3 sachets de graines de fleurs
- l'abonnement à la revue trimestrielle «Le Jardinier Sarthois» prodiguant des conseils, des techniques, les travaux du mois, des recettes de cuisine et des inédits...

Contact

Sébastien Cherré, *Président*
Tél : 06 20 36 13 94
E-mail : vioetseb@sfr.fr

Transports

BUS réseau Le Mans Métropole -SETRAM

Le réseau SETRAM permet la connexion avec Le Mans Métropole par bus avec les lignes n°13 et n°21.

L'agence est ouverte tous les jours de 7h à 19h et le samedi de 8h30 à 18h30.

SCOLAIRES : La ligne scolaire n°112 est accessible depuis l'arrêt Maison Neuve située à proximité du rond-point du virage d'Arnage.

TRAINS - gare SNCF Arnage

Ligne n°2.8 Le Mans - Château-Du-Loir - Tours

Guichet de la gare d'Arnage fermé depuis le 27 novembre 2019.

Pour tout achat de titres de transport, se rendre au bar «Le Circuit» (50 avenue Nationale / 02 43 21 10 13) ou directement sur le site www.sncf.com

BUS INTERURBAINS - réseau Aléop

La ville d'Arnage dispose d'une desserte de la ligne n°218 (Le Mans-le Lude) du service régional de transport (Aleop), mis en place par la Région Pays de la Loire.

AUTOCAR INTERRÉGIONAL - réseau SNCF

La ligne n°26 relie quotidiennement le Mans à Saumur via la Flèche. Ce bus dessert le pôle d'échanges de la gare du Mans et permet des connexions avec les réseaux de trains et de bus/tramway du Mans.

Arrêt : rue du Port

Renseignements : 0 970 82 13 92 (prix appel local)

aleop.paysdelaloire.fr

Contact

SETRAM

65 avenue du Général de Gaulle
72000 Le Mans

Tél : 02 43 24 76 76

Site internet : www.setram.fr

Agence Aleop

16 boulevard Robert Jarry
72000 Le Mans

Tél : 02 43 39 90 72

Site internet : www.lestis72.com

Setram Aléop en TER

Le Mans Métropole et la Région des Pays de la Loire favorisent l'intermodalité des transports.
Il est possible de circuler sur le réseau Aléop en TER au sein de l'agglomération mancelle avec un titre de transport Setram.

Infos

Co-voiturage

Lieu de rencontre entre co-voitureurs :
Rond-Point Nord et Parking Super U

Taxis

ABC Taxi
Contact
Tél : 02 43 42 42 42

Logement

Qu'il soit social, abordable ou privé, le logement est une des premières préoccupations de la municipalité car il agit de manière déterminante sur la qualité de vie. Pour la ville périurbaine qu'est Arnage, il s'agit d'un véritable enjeu car il faut pouvoir répondre à la demande croissante et proposer un logement adapté à chacun, tout en accompagnant le renouvellement du parc ancien.

Si la politique locale de l'habitat relève de Le Mans Métropole qui est délégataire des aides à la pierre et des aides concernant la rénovation énergétique, la Municipalité reste un interlocuteur incontournable des bailleurs sociaux et des promoteurs privés. De plus, par l'intermédiaire du C.C.A.S., la ville propose un service d'information pour les demandes locatives sociales.

Comment faire une demande de logement social ?

Rien de plus simple, il suffit de réaliser une demande en ligne **sur le site www.demandelogement72.fr**

Un dossier papier peut être retiré au CCAS sur rendez-vous.

Le demandeur fait une seule demande pour tous les bailleurs sociaux et toutes les communes de la Sarthe.

Contact

CCAS
Eve Sans, *Présidente*
Chantal Derenne, *Directrice*
5-7 avenue de la Paix
72230 Arnage
Tél : 02 43 21 80 87

Des aides existent pour améliorer votre résidence principale ou votre logement locatif !

SURE, **Service Unique de la Rénovation Énergétique** est un service public, gratuit et neutre pour conseiller et accompagner les propriétaires d'un logement sur le territoire du Pays du Mans, dans leurs démarches de rénovation énergétique.

Des conseillers techniques sont disponibles pour répondre aux questions des propriétaires par téléphone.

De même, si le propriétaire souhaite bénéficier d'un accompagnement personnalisé, il peut prendre rendez-vous avec un conseiller afin de formaliser le projet. Cet accompagnement permettra d'effectuer une évaluation du coût des travaux, une analyse de devis ou d'obtenir une aide au montage des dossiers de demandes de subventions.

Contact

Service Unique de la Rénovation Énergétique
Tel : 02 55 44 10 10
E-mail :
contact@sure-paysdumans.fr
Site : www.sure-paysdumans.fr

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Permanences en mairie d'Arnage sur rendez-vous :
(tous les 2 mois)
- 13 janvier 2023
- 10 mars 2023

Retrouvez les autres dates sur www.arnage.fr

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8h30 à 19h30

les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h

les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 14h à 16h

Arrêté préfectoral n° 960-1758 du 23 mai 1996 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage modifié par l'arrêté préfectoral n° 03-1295 du 18 mars 2003 (modifiant les articles 5 et 7),
complété par l'arrêté municipal n° 2014/553.

Taille de haies

Selon l'article 673 du Code civil, si des branches d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux de la propriété d'à coté avancent sur votre terrain, vous pouvez contraindre votre voisin à les tailler en lui adressant une demande par courrier. Vous ne pouvez pas réaliser vous-même l'élagage. Si votre voisin ne respecte pas ses obligations malgré vos demandes répétées, vous avez la possibilité de recourir à la médiation ou à un conciliateur de justice afin de trouver une solution amiable.

Attention : si votre voisin n'est que locataire, ce n'est pas à lui mais au propriétaire d'effectuer l'élagage.

Animaux

Tous les chiens et chats doivent être identifiés par un procédé agréé par le ministre chargé de l'agriculture (cf. article L214-5 du Code rural).

Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique (article L. 211-19-1 du Code rural) :

- Le chien lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou qui est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant cent mètres (article L. 211-23 du Code rural).
- Le chat lorsqu'il est trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître ou trouvé à plus de deux cent mètres des habitations (article L. 211-23 du Code rural).

Infos

Brûlage

Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts :

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits «verts» produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes et résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies, d'arbustes, et de débroussaillage
- les épluchures.

À savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetteries. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

Sanctions : Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Signaler un problème en matière de

éclairage public, voirie, ordures ménagères

Lorsque vous voulez prévenir les services techniques de Le Mans Métropole d'un problème près de chez vous :

Cellule Proximité-Relation
16, avenue François-Mitterrand
72039 Le Mans Cedex 9
Tél : 02 43 47 45 45

Police Municipale - ASVP (agent de surveillance de la voie publique)

La police municipale participe à la prévention de l'ordre public et assure la surveillance du territoire communal.

Ses missions de police administrative :

- Le bon ordre (troubles de voie publique, surveillance des manifestations…)
- La sûreté (prévention des actes délinquants, vols, dégradations…)
- La sécurité publique (prévention des accidents divers, sécurisation des voies de circulation, stationnement, dépôts sur le domaine public, divagation des animaux, verbalisation, mise en fourrière…)
- La tranquillité publique (les bruits, les rixes, les troubles de voisinage…)
- La salubrité publique (dépôts sauvages, nettoyage des terrains…)

Le policier municipal a également la qualité d'agent de police judiciaire adjoint et agit sous l'autorité d'un officier de police judiciaire et du procureur de la République.

L'ASVP seconde le policier municipal dans ses missions et intervient, en période estivale, pour la surveillance de la Gémerie.

Permanences :
Aurélien THOMAS, policier municipal, reçoit les Arnageois qui le souhaitent **tous les mercredis de 10h à 12h, avec ou sans rendez-vous** (accès par la droite de la mairie).

Brigade de Gendarmerie

Contact

101 boulevard des Avocats
72230 Moncé en Belin

Tél : 02 43 57 02 55

Contact

Accueil Mairie
Tél : 02 43 21 10 06

Infos

Maison de la Justice et du Droit

Contact

10 rue Georges Bizet
72700 Allonnes

Tél : 02 43 39 05 85

E-mail : mjd-allonnes@justice.fr

Conciliatrice de justice

Permanence à l'accueil de la mairie : 3e mercredi de chaque mois de 9h à 11h, sur rendez-vous.

Contact

Accueil Mairie
Tél : 02 43 21 10 06

Animal Actions

Association d'aide aux animaux :

- conseiller et porter assistance,
- recueillir, soigner, faire stériliser des chats abandonnés ou errants,
- trouver des familles d'accueil,
- faire adopter les animaux.

Contact

Christie Guégan, *présidente*
Tél : 06 64 13 18 60
E-mail : associationanimalactions@laposte.net
Site internet : https://animalactions.wixsite.com/website

Tri sélectif

Ordures ménagères / collecte sélective

Retrouver toutes les dates des collectes dans le journal d'information bimestriel «Arnage ma ville» et dans le calendrier annuel de Le Mans Métropole distribué dans les boîtes aux lettres.

Enlèvement des ordures ménagères

Centre ville et Gautrie : lundi et jeudi

Zone rurale : jeudi

Collecte sélective

Papier - cartons - plastiques - boites de conserves - briques alimentaires

Collecte les mercredis tous les 15 jours

Collecte d'objets encombrants

1 fois par mois (maximum 1 m^3)
Sur appel téléphonique

Points d'apport volontaire

Le verre est déposé uniquement dans les points d'apport volontaire qui sont intallés à différents endroits de la ville : Retrouvez leurs emplacements exactes en vous rendant sur www.lemansmetropole.fr rubrique «Facile», «Les déchets», puis «Les collectes».

Contact

Service Propreté
Le Mans Métropole
206 rue de l'Angevinière
72000 Le Mans
Tél : 02 43 47 47 60

Infos

Quand sortir ma poubelle ?

Pour un ramassage le matin (collecte 5h-12h), sortez votre bac la veille, à partir de 19h et rentrez-le dans la journée.
Pour un ramassage le soir (collecte 20h-2h30), sortez le bac à partir de 18h et rentrez-le avant 9h le lendemain.

Composteurs

Un composteur peut être mis à votre disposition, contre une participation forfaitaire de 15 € pour un 320 litres, et 30 € pour un 620 litres.

Le prix d'un lombricomposteur est fixé à 20 €.

Contact

Service Propreté
Le Mans Métropole
206 rue de l'Angevinière
72000 Le Mans
Tél : 02 43 47 47 60

Containers à déchets verts

Tous les déchets verts devraient être apportés à la déchetterie. Il est cependant mis à disposition des containers spéciaux repartis dans la ville et vidés le plus régulièrement possible.

Il est formellement interdit de déposer des sacs plastiques dans ces bacs. Seuls les tontes de gazon, les brindilles et feuilles sont recueillies.

Emplacement des containers disponible sur www.lemansmetropole.fr

Containers à textile

Emplacement des containers disponible sur www.lemansmetropole.fr

Infos

Déchetteries

Le Mans

La Chauvinière
rue des Grandes-Courbes
Lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-18h
Samedi : 9h-12h30 / 13h30-18h

Au Ribay
Rue Vincent-Scotto, route de Beaugé
Lundi au mercredi : 9h-12h
Jeudi - vendredi : 14h-18h
Samedi : 9h-12h / 14h-18h

Champagné
Les Courtils
Lundi au mercredi : 9h-12h
Jeudi - vendredi : 14h-18h
Samedi : 9h-12h / 14h-18h

Mulsanne
Rue de la Chesnaie, route de Téloché
Lundi au mercredi : 14h-18h
Jeudi - vendredi : 9h- 2h
Samedi : 9h-12h / 14h-18h

Sargé-Lès-Le-Mans
10 rue des noisetiers
Lundi au samedi : 9h-12h / 14h-18h

Ruaudin
ZA de Bel Air, rue Claude-Chappe
Lundi au mercredi : 9h-12h
Jeudi - vendredi : 14h-18h
Samedi : 9h-12h / 14h-18h

Saint-Saturnin
Les Morinières
Lundi au mercredi : 14h-18h
Jeudi - vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h / 14h-18h

Lors de votre première visite, veuillez vous munir d'un justificatif de domicile.

PUB

Vos démarches

Nouveaux habitants

Vous arrivez à Arnage ? Bienvenue !

Voici quelques conseils pour vos démarches

Signalez votre arrivée

- à la mairie
- au service des impôts
- à votre assureur
- à la Caisse Primaire d'Assurances Maladie :
  178 avenue Bollée
  72000 Le Mans
  Tél : 36 46
  Site internet : www.ameli.fr
- à la Caisse d'Allocations Familiales
  178 avenue Bollée
  72000 Le Mans
  Site internet : www.caf.fr

Veillez à la situation scolaire de vos enfants

Faites aussi vite que possible l'inscription de vos enfants auprès des écoles concernées. Pour cela, munissez-vous de votre livret de famille et du carnet de vaccinations de l'enfant ainsi que du certificat de l'école précédente et du certificat de domiciliation délivré par la mairie.

Faites votre inscription sur les listes électorales

Procédez au changement d'adresse de votre carte grise sur le site ants.gouv.fr

Contact

Mairie d'Arnage

Place François Mitterrand
72230 Arnage
Tél. : 02 43 21 10 06
E-mail : mairie@arnage.fr
(Prise de rendez-vous recommandée)

Horaires d'ouverture de l'accueil

le lundi et le vendredi :
9h - 12h // 14h - 17h

le mercredi :
8h30 - 18h30

le mardi et le jeudi :
14h - 17h

Permanence le samedi :
9h - 12h

Site Internet : **www.arnage.fr**

Infos

Espace France Services
22 rue François Monnier
72100 Le Mans
Tél : 02 43 52 18 59
E-mail :
franceservices@voyageurs72.fr
Pour aider les usagers dans leurs démarches administratives

Services à la population

Urbanisme

Le service urbanisme vous renseigne et réceptionne vos demandes de permis de construire, de permis d'aménager, de certificat d'urbanisme et de déclarations préalable : **sur rendez-vous.**

(Informations sur le site Le Mans Métropole , rubrique «Voirie et Urbanisme», où vous aurez accès au PLU et au cadastre).

Les demandes d'urbanisme sont ensuite instruites par le service Urbanisme de Le Mans Métropole.

Depuis le 1er janvier 2022, la mairie d'Arnage mettra à disposition de ses administrés un téléservice accessible uniquement depuis le site internet de la commune : le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU). Il vous permettra de transmettre directement par internet vos demandes d'urbanisme.

Location de salles

Toute demande de location doit être adressée directement à Madame le Maire à l'aide d'un formulaire disponible à l'accueil de la mairie. Attention, la démarche doit être effectuée au moins un mois avant la date de location souhaitée.

Quatre salles sont mises à disposition des particuliers, des associations, des entreprises et comités d'entreprises arnageois ou extérieurs.

Leur capacité varie selon la configuration requise (réunion, repas, vin d'honneur...).

Salle La Bulle
Rue de l'Hôtel de ville
Capacité : de 100 à 400 personnes

Salle Beuruay
Rue de l'Hôtel de Ville
Capacité : de 80 à 150 personnes

Salle polyvalente de la Gautrie
Rue des Marronniers
Capacité : de 60 à 130 personnes

Cafétéria municipale (uniquement pour réunions d'association)
Place François Mitterrand
Capacité : de 20 à 25 personnes

Des informations complémentaires (descriptif, photos...) sont disponibles sur **www.arnage.fr**

Cimetière

Le service Population / Associations de la mairie a en charge la gestion du cimetière. Tout renseignement peut-être obtenu aux heures d'ouverture de la mairie en ce qui concerne les concessions funéraires : Terrains communs, concessions trentenaires et cinquantenaires, columbarium, jardin du Souvenir, cavurne.

Contact

Service Urbanisme
Place François Mitterrand
Tél : 02 43 21 10 06
(Sur rendez-vous)

Diverses informations sont à votre disposition sur le site de la ville d'Arnage : www.arnage.fr rubrique «Urbanisme» => «Guide urbanisme pour particuliers» et «Le Mans Métropole, Le PLU Communautaire»

Service Urbanisme
Le Mans Métropole
16, avenue François-Mitterrand
72000 Le Mans
Tél : 02 43 47 45 18
Site internet : www.lemans.fr
Permanence en mairie d'Arnage :
- 1 fois par mois
- sur rendez-vous au 02 43 21 10 06

Service Population / Associations
Place François Mitterrand
Tél : 02 43 21 10 06

avec office de remise en température

Comment obtenir ...	Où s'adresser ?	PIÈCES À FOURNIR	OBSERVATIONS
Carte Nationale d'Identité (CNI) Passeport Première demande, renouvellement et perte/vol	Depuis le 5 mars 2018, il est possible de réaliser ses demandes de CNI et passeport en mairie d'Arnage, uniquement sur rendez-vous. Découvrez la procédure sur le site Internet de la ville **www.arnage.fr** 22 autres mairies sont également habilitées en Sarthe : Allonnes, Brûlon, Changé, Conlie, Coulaines, Écommoy, La Bazoge, La Chapelle Saint Aubin, La Ferté Bernard, La Flèche, La Suze sur Sarthe, Fresnay sur Sarthe, Mamers, Le Mans, Montfort le Gesnois, Montval sur Loir, Sablé sur Sarthe, Saint Calais, Villeneuve-en-Perseigne, Le Lude, Le Breil-sur-Mérize, Savigné-l'Évêque. La durée de validité des CNI délivrées aux personnes majeures entre le 1er janvier 2004 et le 31 juillet 2021 avait été portée à quinze ans conformément aux dispositions du décret du 18 décembre 2013. Cette mesure de simplification administrative permet ainsi aux usagers de bénéficier d'un délai supplémentaire de cinq ans avant d'effectuer leur démarche de renouvellement de titre. Nous vous conseillons, toutefois, de vérifier la validité de votre carte nationale d'identité avant de réserver un voyage à l'étranger (dans le cas où le passeport ne serait pas exigé) et de vous assurer de la prise en compte de ce décret du 18 décembre 2013 par les autorités du pays que vous envisagez de visiter. Vous pouvez télécharger une fiche d'information traduite en 3 langues (français / anglais / langue du pays) indiquant que la CNI française a été prolongée de 5 ans. Cette fiche pourra vous servir si vous passez les «frontières» en véhicule mais pas pour un déplacement en avion. Rendez-vous sur www.interieur.gouv.fr À noter que le délai de validité de la nouvelle CNI électronique, délivrée depuis août 2021, a été ramené à 10 ans. Attention : les délais d'instructions peuvent varier en fonction de la période. Coût : gratuit pour refaire la CNI, sauf en cas de vol ou de perte (25 €). Pour le renouvellement d'un passeport, le prix varient : de 86 € pour les majeurs, ou de 42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans, ou de 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans. Retrouvez plus de renseignements sur www.service-public.fr		
Carte grise	demande en ligne sur ants.gouv.fr		Coût : Tarif en vigueur
Casier judiciaire	Casier judiciaire national : 107 rue du Landreau 44317 Nantes Cedex 03 www.justice.gouv.fr	- photocopie de la Carte Nationale d'Identité (recto/verso) et adresse. - joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.	Personnes nées à l'étranger, s'adresser au Service Central du Casier Judiciaire : 107 rue du Landreau 44317 Nantes Cedex 03
Certificat de nationalité	Tribunal judiciaire compétent en matière de nationalité	voir sur le site service-public.fr	Vous devez présenter la demande personnellement (personne majeure)
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	- livret de famille - certificat de décès - la carte Nationale d'Identité - copie de la pièce d'identité du déclarant	À effectuer dans les 24 heures qui suivent le décès
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance	- livret de famille et carte d'identité des parents - certificat d'accouchement	À effectuer dans les 5 jours ouvrés (samedis exclus) qui suivent la naissance
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile	Faire une demande mentionnant : - la date du décès - le nom de naissance du défunt - l'état civil de la personne faisant la demande	L'acte peut être retiré directement à la mairie du lieu de décès OU demandé par télé-procédure sur www.service-public.fr

Comment obtenir ...	Où s'adresser ?	PIÈCES À FOURNIR	OBSERVATIONS
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu du mariage	Faire une demande mentionnant : - la date du mariage - les nom et prénoms de naissance des époux et des parents - l'état civil de la personne faisant la demande	Seuls les époux, leurs ascendants ou descendants sont autorisés à retirer l'acte en mairie, munis de leur pièce d'identité et du livret de famille, OU demande possible par télé-procédure sur www.service-public.f
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu du naissance uniquement	Faire une demande mentionnant : - la date de naissance - le nom de naissance de l'intéressé et des parents - l'état civil de la personne faisant la demande Il faut avoir un lien de parenté avec l'intéressé	Seuls le demandeur, ses ascendants ou descendants sont autorisés à retirer l'acte en mairie, munis de leur pièce d'identité et du livret de famille, OU demande possible par télé-procédure sur www.service-public.fr
Liste électorale Inscripion ou changement d'adresse	- Mairie du domicile - Service-public.fr rubrique «Elections»	- carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité (ou périmé depuis moins de 5 ans au jour du dépôt de la demande) *Attention pour les électeurs européens : titre d'identité obligatoirement en cours de validité.* - justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF, avis d'imposition).	Avoir 18 ans et la nationalité française
P.A.C.S	Notaire ou Mairie de domicile des deux parte-naires au jour le la signature du PACS	Liste, des pièces, donnée lors du retrait du dossier en mairie	Sur rendez-vous
Mariage	Mairie de domicile des futurs mariés ou de leurs parents (père et mère uniquement)	Liste, des pièces, donnée lors du retrait du dossier en mairie	Sur rendez-vous
Reconnaissances	Toutes les mairies	- pièces d'identité - livret de famille (2 naissances) - justificatif de domicile de moins de 3 mois	Concerne les futurs parents non mariés.
Recensement	Mairie du domicile	- 1 pièce d'identité justifiant de la nationalité française - le livret de famille à jour - 1 justificatif de domicile.	Démarche obligatoire pour les jeunes Français au cours des 3 mois qui suivent leur 16 ème anniversaire
Changement de Nom	Mairie du domicile ou du lieu de naissance	- 1 copie intégrale (de moins de 3 mois) des actes de l'état civil dont il est demandé la modification	Être majeur. Seul l'intéressé peut faire la demande sur rendez-vous.
Changement de prénom	Mairie du domicile ou du lieu de naissance	- 1 copie intégrale (de moins de 3 mois) des actes de l'état civil dont il est demandé la modification	Être majeur, ou mineur de plus de 13 ans avec son accord.

Numéros utiles

Contact

Voirie

Le service Voirie assure la fluidité de la circulation et le bon état des chaussées et trottoirs sur les quelques 1 100 km de voirie communautaire.

Service Voirie
Le Mans Métropole - Condorcet
16 avenue François Mitterrand
72000 Le Mans
Tél : 02 43 47 43 87

Eau et Assainissement

Pour tout renseignement, téléphonez au 02 43 47 39 00

Urgence week-end (branchement ou égout bouché, pollution) :
Tél : 02 43 47 46 79

Service de l'eau et de l'assainissement
Le Mans Métropole
296 avenue Bollée
72000 Le Mans

Électricité

ENEDIS (anciennement ERDF) ARÉ Pays de la Loire

Demande de raccordement : Tél : 09 69 32 18 82

Pour un dépannage : Tél : 09 726 750 72

13 allée des Tanneurs
44040 Nantes
Site internet : www.enedis.fr

Gaz

GRDF

Demande de raccordement : Tél : 09 69 36 35 34

Préfecture de la Sarthe

Place Aristide Briand
72041 Le Mans cedex 9
Tél : 02 43 39 72 72
E-mail : pref-mail@sarthe.gouv.fr
Site internet :
www.sarthe.pref.gouv.fr

Conseil Départemental

Place Aristide Briand
72000 Le Mans
02 43 54 72 72
Site internet : www.sarthe.fr

Numéros d'urgences

Pompiers	18
Urgence Médicale ou Samu	15
Orientation vers un médecin de garde week ends, jours fériés et nuits	116 117
Gendarmerie	17
Brigade de Gendarmerie 101 bd des Avocats - 72230 Moncé en Belin	02 43 57 02 55
Samu social	115
Pharmacie de garde	0 825 120 304
Cellule Proximité Le Mans Métropole	02 43 47 45 45
Eau urgence Dépannage 24h sur 24h (fuite d'eau avant compteur). Dans un autre cas, contactez un plombier.	02 43 84 67 23
ENEDIS (anciennement ERDF) Dépannage 24h sur 24h	0 810 333 072
GRDF Dépannage 24h sur 24h	0 800 473 333
Aide aux victimes (vol, agression, violence, cambriolage)	02 43 83 78 22
Accueil Info Drogue Sarthe	02 43 14 15 41
SIDA Aides Le Mans	02 43 23 96 71
Allo Enfance Maltraitée	119
Enfants disparus	116 000
Violences conjugales	39 19
Information Coronavirus Covid-19	0 800 130 000

Index

	Page
Ablette d'Arnage	41
Accueil de loisirs	28
Accueil périscolaire	26
ACPG	16
AGAG	40
Ambulance	56
Animal Actions	67
Animaux	66
Arnage dans la course	8
ASDEN	62
Assainissement	76
Assistante sociale	51
Association Minéralogie et Paléontologie Arnage	41
Audio-prothésiste	56
Académie Krav Maga	39
Boulevard Nature	61
Bric-à – brac	8
Brigade de Gendarmerie	67
Budget participatif	14
C.C.A.S	51
C.I.D.P.A	34
Carbur'Pera	54
Carnaval de la sorcière	7
Chantier d'Insertion	55
Chirurgiens-dentistes	56
Cimetière	73
Club Maine Marine	41
Conseil Municipal Jeunes	15
Comité d'Organisation de la Corrida d'Arnage	39
Collège Henri Lefeuvre	30
Communication municipale	17
Composteurs	69
Conciliatrice de justice	67
Conseil Départemental	76
Conseil Municipal	12
Conseillers départementaux	19
Containers à déchets verts	69
CNVS	41
Corrida	7
Co-voiturage	63
CPAM	56
Cynophile d'Arnage	41
Déchetteries	69
DEPAR	54
Députée	19
Diététicien	56
Don du Sang-Cénomane	53
Driver Car Le Mans	41
Eau potable	76
Ecole primaire	24
Église Saint-Gilles	9
Électricité	76
Éolienne Bollée	10
Équipements sportifs	36
Établissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt	46
Etiopathe	56
FCPE primaire et collège	30
Festival BD Mania	6
Galette des anciens	33
Gare SNCF	63
Gaz	76
Gèmerie	40
Gestion différenciée	60
Groupe Mali	53
Infirmier(e)s	56
Inscription sur la liste électorale	18
Jardiniers Sarthois	62

	Page
Jardins familiaux	62
Journée Défense et Citoyenneté	18
Journée des associations	6
La Sarthe	10
Le Mans Métropole	19
Les Doigts de Fées	53
Lire à Arnage	45
Location de salles	73
Logement	64
LR Promotion	39
Lycée Professionnel Régional Claude Chappe	30
Maison de la justice et du Droit	67
Maison des Habitants	52
Maison des habitants - Ateliers de Loisirs	42
Maison des habitants - Le foyer	31
Maison des habitants - Pôle familles	31
Marché aux fleurs et aux saveurs	8
Médecins	57
Médiathèque Municipale Simone de Beauvoir	45
Mission Locale de l'agglomération mancelle	55
Multi Accueil	22
Nouveaux arrivants	72
Nuisances sonores	66
Œuvre d'art	9
Parcs et aires de jeux	62
Partage	55
Pharmacies	57
Piste éducation Routière d'Arnage	30
Permanences des élus	14
Points d'apport volontaire	68
Police Municipale	67
Préfecture	76
Psychologue	57
Recensement Citoyen	18
Repas des aînés	33
Résidence des personnes âgées "Le soleil"	33
Restaurant scolaire	27
Roue d'Or Arnageoise	39
Salle de spectacle l'Éolienne	44
Sarthe autonomie	34
Sénateur	19
SETRAM	63
SKA FC –Sporting Klub	39
Taxi	63
Team racing Kart	39
Transport	63
Tri sélectif	68
UNC AFN	16
UNRPA	34
Urbanisme	73
USA - Union Sportive d'ARNAGE	37
USA Athlétisme	37
USA Badminton	37
USA Basket	37
USA Billard Français	37
USA Escalade	38
USA Football	38
USA Judo, Jujitsu,Taïso	38
USA Musculation	38
USA Pétanque	38
USA Sport adapté	38
USA Tennis de table	38
USA Tennis	38
Vétérinaires	56
Voie de la liberté	10
Voirie	76

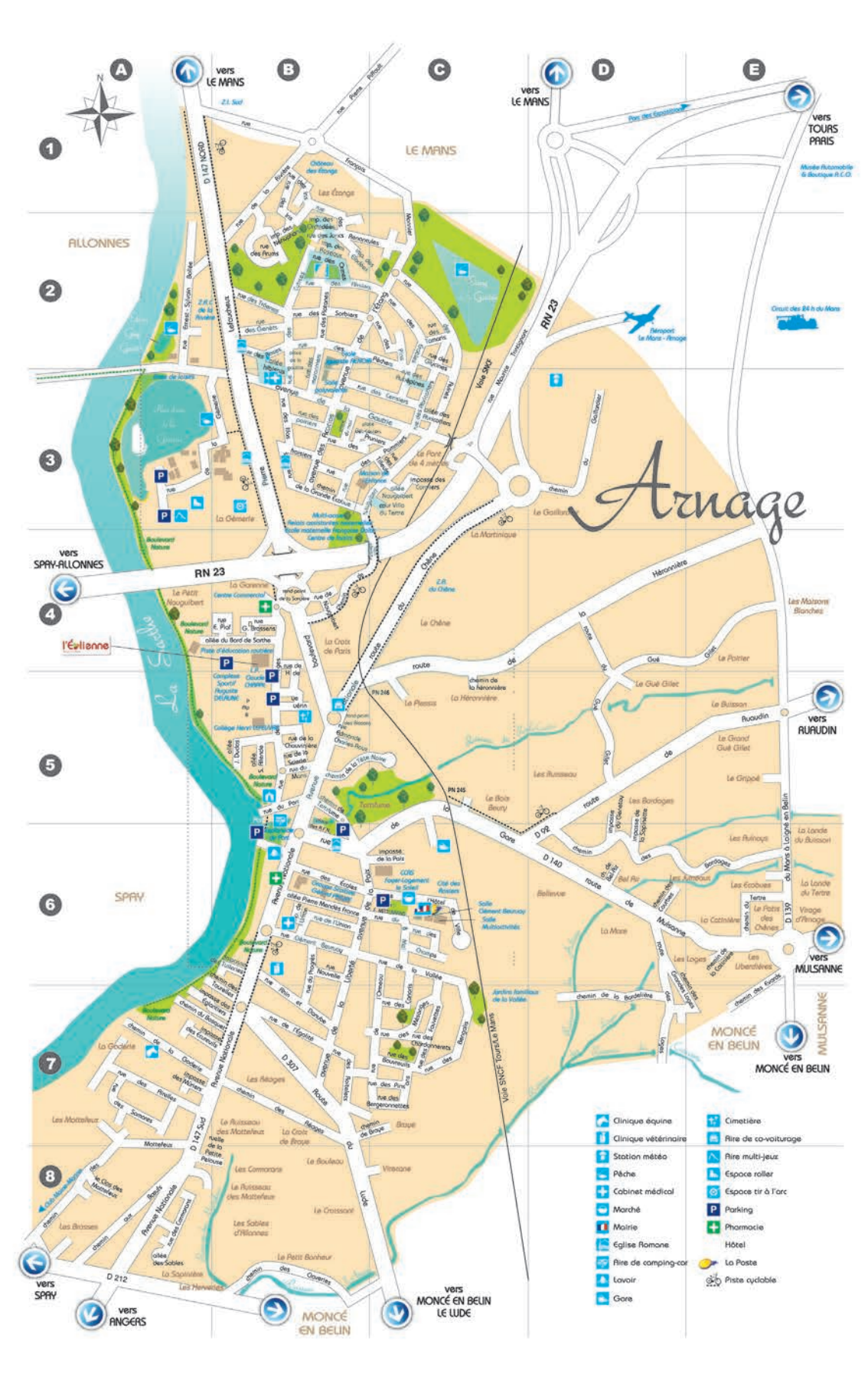
A
B
C
D
E
1
2
3
4
5
6
7
8
N
vers LE MANS
vers LE MANS
vers TOURS PARIS
LE MANS
ALLONNES
SPAY
Arnage
vers SPAY-ALLONNES
RN 23
RN 23
vers RUAUDIN
vers MULSANNE
MULSANNE
MONCÉ EN BELIN
vers MONCÉ EN BELIN
vers SPAY
vers ANGERS
MONCÉ EN BELIN
vers MONCÉ EN BELIN LE LUDE
l'Eurienne
Clinique équine
Clinique vétérinaire
Station météo
Pêche
Cabinet médical
Marché
Mairie
Église Romane
Aire de camping-car
Lavoir
Gare
Cimetière
Aire de co-voiturage
Aire multi-jeux
Espace roller
Espace tir à l'arc
Parking
Pharmacie
Hôtel
La Poste
Piste cyclable